

BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N°65 du 28 juillet 2017

Sommaire chronologique

Instruction n° 2017-5 du 10 janvier 2017

L'aide individuelle à la formation (AIF) – Mise à jour-----3

Décision DG n° 2017-58 du 6 juillet 2017

Ouverture d'une sélection interne de conseiller (niveau II – filière conseil à l'emploi) et accès à la VIAP sur épreuve de niveau I----- 10

Décision Br n° 2017-18 DS Agences du 25 juillet 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des agences----- 14

Décision Br n° 2017-19 DS DPSR du 25 juillet 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction des plateformes de service régional ----- 36

Décision Br n° 2017-20 DS DR du 25 juillet 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale ----- 43

Décision Br n° 2017-21 DS IPR du 25 juillet 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables----- 56

Décision NAq n° 2017-36 DS DR du 27 juillet 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine au sein de la direction régionale ----- 65

Décision GdE n° 2017-61 DS DR du 28 juillet 2017

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est au sein de la direction régionale ----- 87

Suite page suivante

Décision GdE n° 2017-62 DS Agences du 28 juillet 2017

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est au sein des agences
----- 109

Décision GdE n° 2017-63 DS IPR du 28 juillet 2017

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables----- 162

Décision GdE n° 2017-64 DS PTF PRAC 54 55 57 88 du 28 juillet 2017

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est au sein de la plateforme des activités centralisées pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges 189

Instruction n° 2017-5 du 10 janvier 2017

L'aide individuelle à la formation (AIF) – Mise à jour

L'instruction relative à l'aide individuelle à la formation publiée au Bulletin officiel n° 2017-5 du 10 janvier 2017 est mise à jour dans les parties « 2.2. Statut du bénéficiaire de la formation », « 3. Conditions d'attribution » et « 5. Aide à la mobilité et rémunération du bénéficiaire de la formation ». Concernant la formation couverte en coût horaire et en durée par le compte personnel de formation (CPF) du demandeur d'emploi, ni l'aide à la mobilité, ni la rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE) ne peuvent être attribuées. Les demandeurs d'emploi bénéficiant de l'aide individuelle à la formation pour le financement d'un bilan de compétences ou la préparation à l'épreuve théorique du code de la route et à l'épreuve pratique du permis de conduire B sont réputés disponibles pour poursuivre leurs démarches de recherche d'emploi et restent inscrits dans leur catégorie d'origine. Ils ne sont pas éligibles à l'aide à la mobilité, ni à la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE).

1. Présentation générale

Une aide individuelle à la formation (AIF) peut être attribuée afin de financer ou cofinancer les frais pédagogiques des formations suivies par des demandeurs d'emploi. Elle permet uniquement la prise en charge des frais pédagogiques (hors frais d'inscription, dossier d'inscription, achat de matériel, inscription aux examens, aux concours, etc...).

Ce dispositif ne se substitue pas à la politique d'achat de Pôle emploi dans le cadre des marchés de formation (AFC), ni à celles des collectivités territoriales. Il ne peut être utilisé que si les autres aides en matière de formation allouées par Pôle emploi ne peuvent pas être mobilisées (Préparation opérationnelle à l'emploi - POE, Action de formation préalable au recrutement - AFPR).

L'aide individuelle à la formation peut être mobilisée sous réserve que :

- 1) le projet de formation soit validé par le conseiller, dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) du demandeur d'emploi ;
- 2) les éléments transmis par l'organisme de formation répondent aux exigences de la présente instruction, notamment celles relatives à la pertinence du nombre d'heures par rapport au besoin du demandeur d'emploi et au coût horaire de l'action de formation¹.

2. Bénéficiaires

2.1. Public éligible

L'aide peut être accordée à tout demandeur d'emploi inscrit, quelle que soit sa catégorie d'inscription.

Lorsque les demandeurs d'emploi sont également salariés, le financement des demandes de formations doit être étudié prioritairement dans le cadre de leur contrat de travail.

2.2. Statut du bénéficiaire de la formation

Les demandeurs d'emploi qui suivent une formation dans le cadre d'une aide individuelle à la formation, y compris si elle est ouverte ou à distance (FOAD), ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Ils bénéficient à ce titre d'une protection sociale contre les accidents du travail et maladies professionnelles. La disponibilité des demandeurs d'emploi au regard des démarches de recherche d'emploi est précisée par le code du travail.

Cependant, les demandeurs d'emploi mobilisant l'aide individuelle de formation pour le financement d'un bilan de compétences ou la préparation à l'épreuve théorique du code de la route et à l'épreuve pratique du permis de conduire B sont réputés disponibles pour poursuivre leurs démarches de recherche d'emploi et restent inscrits dans leur catégorie d'origine.

¹ Une instruction spécifique à venir précisera les exigences de Pôle emploi à l'égard des organismes de formation concernant leur capacité à réaliser une action de formation de qualité et en déclinaison du décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 dit décret « qualité ». Cette instruction concernera également les organismes présentant un devis pour une demande d'aide individuelle à la formation.

3. Conditions d'attribution

Seules les actions de formation ayant été validées par Pôle emploi dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) du demandeur d'emploi peuvent donner lieu à l'attribution de l'aide individuelle de formation.

Si le demandeur d'emploi dispose d'heures au titre du compte personnel de formation, son consentement doit être recueilli afin de pouvoir le mobiliser.

Le conseiller émet un avis sur le devis de demande d'aide individuelle à la formation au regard des moyens utilisés par l'organisme de formation pour évaluer le contenu et la durée de la formation nécessaires au demandeur d'emploi et au regard du coût horaire de la formation par rapport au coût horaire moyen pratiqué pour le même type d'action de formation. En cas de doute, le conseiller se rapproche de l'organisme de formation et/ou demande un deuxième devis au demandeur d'emploi.

La validation de la demande d'aide individuelle à la formation se fait au regard notamment :

- de l'existence du numéro de déclaration d'activité de l'organisme de formation, sous réserve des cas exceptionnels où l'organisme n'a pas encore son numéro de déclaration, voir point 7.1. ;
- du respect du délai d'envoi du formulaire de l'aide individuelle à la formation ;
- du fait que la formation apparaisse nécessaire et/ou adaptée au reclassement du demandeur d'emploi tel que défini dans son projet professionnel ;
- du coût de l'action de formation par comparaison aux coûts pratiqués pour des actions de formations similaires ;
- de la capacité de l'organisme de formation à délivrer une action de formation de qualité².

La décision d'attribution de l'aide individuelle à la formation est de la responsabilité du directeur d'agence compétent ou de la personne dûment habilitée dans le respect des circuits de décision mis en place au niveau régional.

La durée de la formation financée peut être supérieure à un an, mais ne doit en aucun cas dépasser trois années (redoublement compris, un seul redoublement peut être toléré).

Lorsqu'un demandeur d'emploi, qui a bénéficié d'une précédente aide individuelle à la formation au cours d'une même période de 12 mois, sollicite Pôle emploi pour une seconde aide individuelle à la formation, le directeur d'agence, ou la personne dûment habilitée, vérifie que cette seconde formation est cohérente par rapport au parcours de formation validé dans le cadre de son projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). À défaut, il peut refuser d'attribuer l'aide individuelle à la formation.

L'aide individuelle à la formation sert à financer des actions de formation qui ont pour vocation un retour rapide et durable à l'emploi. Ainsi les formations supérieures à un an (par exemple, les formations universitaires) doivent rester exceptionnelles. Elles doivent préparer à un métier et avoir une visée professionnelle directe (BTS, Master professionnel, etc.).

Les formations ouvertes et/ou à distance (FOAD) sont éligibles à l'aide individuelle à la formation. Il convient alors d'examiner le programme de formation et d'évaluer avec le demandeur d'emploi l'adéquation de cette modalité pédagogique avec sa situation.

L'organisme de formation doit obligatoirement avoir publié son action de formation et renseigné les sessions proposées via le CARIF OREF de sa région. L'organisme de formation indique également et le cas échéant, dans le formulaire, le numéro d'éligibilité au CPF de l'action de formation.

Spécificité en cas de mobilisation du compte personnel de formation (CPF)

Lorsque le demandeur d'emploi mobilise son compte personnel de formation et qu'il dispose d'un nombre d'heures suffisant pour couvrir l'intégralité de la formation, son projet est réputé validé au titre de son projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) (article L. 6323-22 du code du travail).

Néanmoins, si le CPF monétisé ne permet pas de financer le montant total de la formation, c'est-à-dire si le montant forfaitaire horaire pris en charge par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours

² Une instruction spécifique est à paraître sur la mise en œuvre par Pôle emploi du décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 dit décret « qualité ».

professionnels (FPSPP) ne couvre pas l'intégralité des coûts pédagogiques³, la validation du projet au titre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) ne suffit pas à attribuer l'aide individuelle à la formation. La décision concernant l'attribution de cette aide revient au conseiller :

- en cas d'accord de Pôle emploi, l'aide individuelle à la formation peut venir compléter le compte personnel de formation mobilisé par le demandeur d'emploi, dans la limite des coûts de formation restant à sa charge ;
- en cas de désaccord, à défaut de solution alternative (modification du contenu de la formation, ajustement du devis), la formation ne pourra être financée qu'à concurrence du compte personnel de formation monétisé (CPF) du demandeur d'emploi (9 € euros / heure de formation pour 2016), sous réserve que le demandeur d'emploi prenne le reliquat à sa charge. Dans cette situation, ni l'aide à la mobilité, ni la rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE) ne pourront être attribuées.

Lorsque la formation est financée intégralement avec le CPF monétisé du demandeur d'emploi et que le coût horaire de cette formation respecte le plafond de prise en charge du FPSPP, le formulaire AIF et le processus d'aide individuelle à la formation (AIF) doivent uniquement être utilisés pour :

- tracer l'action de formation dans le dossier du demandeur d'emploi ;
- permettre au demandeur d'emploi d'avoir le statut de stagiaire de la formation professionnelle ;

Dans cette situation, ni l'aide à la mobilité, ni la rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE) ne peuvent être attribuées.

4. Montant et cofinancement

4.1. Encadrement du montant de l'aide individuelle à la formation

Le montant de l'aide individuelle à la formation est égal au montant des frais pédagogiques de la formation restant à la charge du bénéficiaire.

4.2. Limitation légale du financement du stage obligatoire préalable à l'installation comme artisan (« stage artisan »)

Dans le cadre spécifique des stages obligatoires préalables à l'installation comme artisan, le montant de l'aide individuelle à la formation est au plus égal au montant des frais pédagogiques du stage préparatoire à l'installation, dans la limite du montant applicable au jour de la demande pour ce type de formation (déterminé en application de l'article 97 de la loi 86-1317 du 30 décembre 1986 portant loi de finances pour 1987 et de l'article 1601 du Code Général des impôts).

Par ailleurs, le stage doit être identifié comme obligatoire pour obtenir l'inscription au répertoire des métiers ou, dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, au registre des entreprises, au sens de l'article 2 de la loi du 23 décembre 1982 et les articles 3 et 4 du décret n° 83 517 du 24 juin 1983.

4.3. Les cofinancements

Si un accord existe entre Pôle emploi et un ou plusieurs cofinanceurs, le montant de l'aide individuelle à la formation correspond au montant restant à financer après l'intervention financière des autres financeurs (organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) pour les contrats de sécurisation professionnelle (CSP) ou autre dispositif de financement selon les accords régionaux).

Le demandeur d'emploi peut mobiliser son compte personnel de formation à l'occasion d'une aide individuelle à la formation, à condition que la formation soit sur la liste des formations éligibles au compte personnel de formation.

Lorsque le demandeur d'emploi mobilise son compte personnel de formation, il peut venir abonder le financement de sa formation et solliciter Pôle emploi pour une prise en charge complémentaire au titre de l'aide individuelle à la formation (article L. 6323-4 du code du travail).

³ Le montant pris en charge par le FPSPP est de 9 euros / heure pour l'année 2016

5. Aide à la mobilité et rémunération du bénéficiaire de la formation

5.1. L'aide à la mobilité

L'aide individuelle à la formation ouvre droit, pour la durée de la formation, à l'attribution de l'aide à la mobilité selon les modalités définies dans l'instruction n° 2013-97 du 6 novembre 2013.

Dès lors que le demandeur d'emploi peut y prétendre, l'aide à la mobilité doit pouvoir être mobilisée.

En revanche, l'aide à la mobilité ne peut pas être attribuée ni pour un bilan de compétences (cf. instruction n° 2013-93 du 6 novembre 2013 relative à l'aide à la mobilité, point 4.2.2.) ni pour la préparation à l'épreuve théorique du code de la route et à l'épreuve pratique du permis de conduire B.

Par ailleurs, et conformément à la délibération n°2011/43 du 16 novembre 2011, l'aide à la mobilité peut être versée dans le cadre du dispositif contrat de sécurisation professionnelle (CSP) lorsque la formation est prise en charge par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

Si l'aide à la mobilité est déjà attribuée du fait de la prise en charge de la formation par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), l'attribution de l'aide individuelle à la formation ne peut donner lieu à une nouvelle attribution d'aide à la mobilité s'agissant d'une même formation.

5.2. La rémunération du stagiaire

Allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF)

Dans le cadre de l'aide individuelle à la formation, les demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) bénéficient de l'allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF).

Rémunération de fin de formation (RFF)

Lorsque le demandeur d'emploi, au cours de la formation financée dans le cadre de l'aide individuelle à la formation, épuise ses droits à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ou à l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP), la rémunération de fin de formation (RFF) peut lui être attribuée s'il en remplit les conditions d'attribution.

En effet, la formation doit lui permettre d'acquérir une qualification reconnue au sens de l'article L. 6314-1 du code du travail et d'accéder à un emploi pour lequel sont identifiées des difficultés de recrutement (cf. instruction PE_CSP_2011_90 du 19 mai 2011). La demande de rémunération de fin de formation s'effectue via le formulaire d'aide individuelle à la formation (cf. point 6.2.).

Rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE)

L'aide individuelle à la formation peut ouvrir droit, au titre et pour la durée de la formation qu'elle finance, à l'attribution de rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE) selon les modalités définies par la délibération n° 2008/04 du 19 décembre 2008 et l'instruction PE_CSP_2009_305 du 8 décembre 2009.

Dès lors que le demandeur d'emploi peut prétendre à la rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE), celle-ci doit pouvoir être mobilisée y compris pour les formations à distance ou de courte durée (moins de 40 heures).

Dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), lorsque la formation commence avant le terme du CSP, la rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE) ne peut être versée dans la mesure où le bénéficiaire est indemnisé en allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

La rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE) ne peut pas être attribuée ni pour un bilan de compétences ni pour la préparation à l'épreuve théorique du code de la route et à l'épreuve pratique du permis de conduire B.

6. Mise en œuvre de l'aide individuelle à la formation

6.1. Unité compétente

Le pôle emploi compétent pour instruire la demande d'aide individuelle à la formation est celui auprès duquel est suivi le demandeur d'emploi bénéficiaire.

6.2 Demande d'aide individuelle à la formation et de rémunération de fin de formation

Le formulaire d'aide individuelle à la formation doit être transmis par le demandeur d'emploi au pôle emploi compétent dûment complété et signé 15 jours calendaires avant le début de la formation.

Il permet également d'étudier l'éligibilité du demandeur d'emploi à la rémunération de fin de formation (RFF) selon les modalités définies par la délibération n° 2011/11 du 11 avril 2011 et l'instruction PE_CSP_2011_90 du 19 mai 2011 relative à la rémunération de fin de formation.

Le demandeur d'emploi qui suit une formation financée via l'aide individuelle à la formation peut prétendre à la rémunération de fin de formation lorsqu'il épuise ses droits à allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) en cours de formation à condition que la formation remplisse les conditions d'éligibilité (formations qualifiantes au sens de l'article L. 6314-1 du code du travail et figurant sur la liste des métiers en tension diffusée par les préfets de région d'implantation du demandeur d'emploi ou du centre de formation).

Le formulaire de l'aide individuelle à la formation est signé par :

- le demandeur de l'aide, bénéficiaire de l'aide individuelle à la formation ;
- l'organisme de formation prestataire de la formation pour laquelle l'aide individuelle à la formation est demandée ;
- et le représentant de Pôle emploi, cette dernière signature devant intervenir avant le premier jour de la formation.

Ces trois parties concluent ainsi une convention par laquelle Pôle emploi devient le débiteur de l'organisme de formation, par le mécanisme de la subrogation, pour tout ou partie du montant des frais pédagogiques correspondant au montant de l'aide individuelle à la formation attribuée au bénéficiaire.

6.3 Paiement de l'aide individuelle à la formation

Le montant de l'aide est directement versé à l'organisme prestataire de l'action de formation lequel l'aide individuelle à la formation est attribuée.

Le paiement s'effectue à la fin du stage et à enregistrement des justificatifs suivants :

- le bilan du stage ;
- les états de présence ;
- la facture.

Toutefois, les organismes de formation qui ont signé une convention afin d'utiliser KAIROS peuvent bénéficier, sur demande, d'une avance pour les aides individuelles à la formation d'une durée supérieure ou égale quatre mois. Cette avance est versée selon les conditions suivantes :

- pour les aides individuelles à la formation d'une durée supérieure ou égale à 4 mois et inférieure à 8 mois : 30% sont versés après vérification par Pôle emploi de la saisie de l'attestation d'entrée en stage (AES) dans KAIROS ;
- pour les aides individuelles à la formation d'une durée supérieure ou égale à 8 mois et inférieure ou égale à 12 mois :
 - o 30% sont versés après vérification par Pôle emploi de la saisie de l'attestation d'entrée en stage (AES) dans KAIROS ;
 - o 2 versements intermédiaires de 15% sont réalisés au premier et au deuxième tiers de la durée de la formation ;
 - o Le solde de 40% est versé à réception de la facture finale, au terme de la formation.
- pour les aides individuelles à la formation d'une durée supérieure à 12 mois :
 - o 30% sont versés après vérification par Pôle emploi de la saisie de l'attestation d'entrée en stage (AES) dans KAIROS ;

- Des versements intermédiaires sont réalisés selon des échéances et des montants définis au niveau régional, en fonction de la durée de la formation ;
- Le solde est versé à réception de la facture finale, au terme de la formation.

L'avance est versée sous réserve que la saisie de l'attestation d'entrée en stage (AES) dans KAIROS ait été vérifiée par Pôle emploi.

L'organisme de formation dispose d'un délai maximum de six mois à compter de la date de fin de formation ou de chaque échéance annuelle de cette formation pour présenter à Pôle emploi l'ensemble des éléments exigés pour le versement de l'aide.

Les absences du stagiaire, lorsqu'elles sont justifiées, ne donnent pas lieu à réduction du montant de l'aide. Les heures sont donc payées à l'organisme de formation.

Une absence est considérée comme justifiée en cas de :

- maladie du stagiaire dûment justifiée par un arrêt maladie ;
- congé de maternité du stagiaire ;
- absences du stagiaire pour événements familiaux dans les conditions fixées à l'article L. 3142-4 du code du travail, à la condition que Pôle emploi ait été immédiatement informé de ces absences, à savoir :
 - quatre jours pour son mariage ou pour la conclusion d'un pacte civil de solidarité ;
 - un jour pour le mariage d'un enfant ;
 - trois jours pour chaque naissance survenue à son foyer ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption ;
 - cinq jours pour le décès d'un enfant ;
 - trois jours pour le décès du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité, du concubin, du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une sœur ;
 - deux jours pour l'annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant.
- exclusion du stagiaire pour motif disciplinaire d'une durée inférieure à quinze jours calendaires, sous réserve d'un accord de Pôle emploi ;
- convocation judiciaire ou incarcération du stagiaire ;
- décès du stagiaire.

Pour les autres absences, celles non justifiées (par exemple en cas d'abandon de stage), le montant de l'aide est versé au prorata des heures réalisées.

Par ailleurs, les règles de gestion des absences concernant la rémunération du demandeur d'emploi restent inchangées.

7. Contrôle des organismes de formation et des actions de formation

7.1. Le contrôle portant sur la déclaration d'existence des organismes de formation

Pour pouvoir signer un devis de l'aide individuelle à la formation, tout organisme de formation doit obligatoirement avoir procédé à sa déclaration d'activité en préfecture et disposer d'un numéro d'enregistrement. A titre exceptionnel, lorsqu'il s'agit de son premier conventionnement, l'organisme de formation peut ne pas être en possession de ce numéro d'enregistrement. Dans cette situation, il est admis que cette déclaration soit effectuée juste après la signature de la convention.

L'organisme de formation doit avertir Pôle emploi de la perte de sa déclaration d'activité.

Un organisme qui n'aurait pas effectué sa déclaration ne pourra pas être payé.

Le site <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-publique-des-organismes-de-formation-l-6351-7-1-du-code-du-travail/> permet de vérifier le numéro de déclaration de l'organisme de formation.

7.2. Le contrôle portant sur le contenu, le coût et la légalité des actions de formation

L'organisme de formation indique dans le formulaire le coût global, le coût horaire et le contenu de la formation afin que le conseiller puisse prendre une décision éclairée au regard de ce qui est pratiqué pour des actions de formations comparables existantes sur le marché.

Il doit également veiller au respect des règles du droit du travail.

Les articles L. 6343-1 et suivants du code du travail sont applicables aux formations réalisées directement au sein des organismes de formation. Les organismes de formation doivent, par conséquent, impérativement respecter le repos dominical, les jours fériés et la durée légale du travail, sous réserve des aménagements liés aux domaines d'activité de la formation.

7.3. Le contrôle sur pièces et sur place

Les organismes de formation doivent permettre à Pôle emploi d'accéder à leurs locaux afin de contrôler, en tant que de besoin les lieux, la qualité du contenu pédagogique et le respect du développement des connaissances tels que décrits dans la convention de l'aide individuelle à la formation.

Pôle emploi peut également venir observer l'animation de séquences de formation.

En cas de manquement établi par les contrôles, Pôle emploi peut résilier la convention de l'aide individuelle à la formation et ne sera tenu de verser à l'organisme de formation que les sommes correspondant aux dispositions de la convention de l'aide individuelle à la formation, au prorata des heures effectuées, après bilan.

7.4 Les organismes de formation étrangers

La formation réalisée en France par un organisme de formation étranger peut être prise en charge financièrement par Pôle emploi au titre de l'aide individuelle à la formation, dès lors que l'organisme de formation étranger obéit à certaines règles.

Ainsi, l'organisme de formation qui exerce son activité en France de façon régulière mais dont le siège social se trouve hors de ce territoire doit se déclarer en tant qu'organisme de formation en France via un représentant domicilié en France habilité à répondre en son nom aux obligations relatives au respect de la réglementation de la « formation professionnelle tout au long de la vie » et ouvrir un compte bancaire en France afin que le paiement de l'aide lui soit assuré.

Il en va de même lorsque cet organisme de formation étranger exerce son activité de façon occasionnelle.

Des périodes de formation ou des stages en entreprises peuvent se dérouler au sein de l'Espace Economique Européen et en Suisse, dès lors que l'organisme de formation est implanté et déclaré en France (cf. instruction n° 2015-12 du 23 mars 2015 relative à la couverture accident du travail et maladie professionnelle des demandeurs d'emploi pour des formations et prestations réalisées dans l'Espace économique européen et en Suisse).

8. Entrée en vigueur

Sauf indication contraire, les évolutions de l'aide individuelle à la formation et les dispositions de la présente instruction entrent en vigueur au jour de sa publication au Bulletin officiel de Pôle emploi (article 8 de la délibération n° 2015-10 du 3 février 2015).

La directrice générale adjointe
en charge de l'offre de services
Misoo Yoon

Information complémentaire

Remplace l'instruction n° 2016-38 du 28 novembre 2016 relative à la mise en œuvre de l'aide individuelle à la formation

Décision DG n° 2017-58 du 6 juillet 2017

Ouverture d'une sélection interne de conseiller (niveau II – filière conseil à l'emploi) et accès à la VIAP sur épreuve de niveau I

Le directeur général de pôle emploi,

Vu :

Les articles L.5312-1 et suivants jusqu'à L.5312-14 et R.5312-4, R.5312-5 et R.5312-6 à R.5312-32 du Code du travail,

Le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi, notamment ses articles 7-2 et 8-2,

La décision n° 2004-33 du 2 janvier 2004, relative aux conditions pour se présenter aux épreuves de sélection interne,

La décision n° 2006-282 du 15 février 2006, relative aux modalités de validation interne de compétences et d'acquis professionnel (VIAP sur dossier), abrogeant la décision n°2004-670 du 27 mai 2004,

L'accord du 13 juillet 2010 portant adaptation de certaines règles de gestion de ressources humaines pour les agents de droit public,

Décide :

Titre 1 – L'ouverture de la sélection interne

Article 1.1 – L'emploi repère concerné

Pôle emploi ouvre une sélection interne sur épreuves pour l'accès à l'emploi de conseiller (niveau II, filière conseil à l'emploi).

Le nombre de postes offerts à la sélection interne est fixé à 6.

Article 1.2 – Les conditions de recevabilité

Peuvent participer à cette sélection interne les agents statutaires de droit public occupant l'emploi de conseiller adjoint (niveau I, filière conseil à l'emploi) ou de technicien appui et gestion (niveau I, filière appui) justifiant d'une ancienneté de 2 ans minimum de service effectif dans le niveau d'emploi I à la date de forclusion des candidatures, soit le 29 septembre 2017 :

1. et justifiant d'une VIAP sur dossier en cours de validité sur l'un des emplois du niveau I^{*},
2. ou à défaut, les agents validés à l'issue de la VIAP sur épreuve qui sera organisée le mardi 7 novembre 2017.

Article 1.3 - L'inscription à la sélection

Les candidats transmettent leur fiche d'inscription complétée à la direction des ressources humaines de leur région de rattachement par courrier recommandé ou courrier simple (dans ce dernier cas, aucun accusé de réception de leur candidature ne leur sera délivré ; les directions régionales des ressources humaines ne pourront pas être tenues responsables des dossiers qui ne leur seraient pas parvenus) le vendredi 29 septembre 2017 au plus tard, le cachet de La Poste faisant foi. Toute fiche d'inscription postée après cette date, le cachet de La Poste faisant foi, sera déclarée irrecevable.

La fiche d'inscription est disponible sur pole-emploi.intra (Ressources humaines> Carrières> Développement des carrières> Personnels sous statut 2003) à compter du lundi 4 septembre 2017. Elle permet de s'inscrire à la sélection interne de conseiller et, pour les candidats qui le souhaitent, à la VIAP sur épreuve de niveau I (voir les informations concernant la VIAP sur épreuve en titre 2).

^{*} Cf. Accord du 13/07/2010 : extension de la validité d'une VIAP sur dossier précédemment acquise sur une autre filière du même niveau d'emplois.

Les agents justifiant de la VIAP sur dossier doivent demander en parallèle, s'ils ne l'ont pas déjà fait, l'insertion de leur attestation VIAP dans leur dossier individuel à la direction des ressources humaines de leur région.

Sont acceptées, à titre conservatoire, les inscriptions des agents en cours de VIAP sur dossier et pour lesquels la commission VIAP n'a pas encore statué. La décision de la commission VIAP doit toutefois intervenir au plus tard le vendredi 6 octobre 2017.

Les agents souhaitant s'inscrire à la VIAP sur épreuve devront le préciser expressément sur la fiche d'inscription.

Les agents déjà viappés sur dossier ou présentant un dossier de VIAP ne sont pas automatiquement inscrits à la sélection interne. L'inscription est conditionnée par l'envoi de la fiche d'inscription dans les délais.

Titre 2 – L'ouverture de l'évaluation interne des compétences et d'acquis professionnels

Article 2.1 – L'emploi repère concerne

Pôle emploi organise le mardi 7 novembre 2017 une évaluation des compétences et d'acquis professionnels sur épreuve (VIAP sur épreuve) pour les agents statutaires occupant l'emploi de conseiller adjoint (niveau I, conseil à l'emploi), ou de technicien appui et gestion (niveau I, filière appui et gestion) et qui ne justifieraient pas déjà de la VIAP sur dossier.

Article 2.2 – Les conditions de recevabilité des candidatures

Les candidats doivent occuper au 29 septembre 2017, date de forclusion, l'emploi de conseiller adjoint ou technicien appui et gestion et justifier d'une ancienneté de deux ans de service effectif dans le niveau d'emplois I.

Précisions :

- La réussite à la VIAP sur épreuve autorisant l'agent à se présenter uniquement aux épreuves de sélection interne qui suit, l'inscription à la sélection interne est alors enregistrée à titre conservatoire, elle sera automatiquement annulée en cas d'échec à la VIAP sur épreuve du 7 novembre 2017.
- Les agents en cours de VIAP sur dossier ont également la possibilité de s'inscrire à la VIAP sur épreuve, en le précisant sur la fiche d'inscription. Celle-ci sera toutefois annulée si l'agent justifie d'une VIAP sur dossier au plus tard le vendredi 6 octobre 2017.

Titre 3 – Les modalités d'organisation de la VIAP sur épreuve et de la sélection interne

Article 3.1 – La vérification de recevabilité des candidatures

Le directeur d'établissement ou son délégataire vérifie que les candidats remplissent, à la date de forclusion des candidatures, les conditions requises pour se présenter aux épreuves de la sélection interne et le cas échéant à la VIAP sur épreuve (article 1.2). Ils vérifient également que la fiche d'inscription a été postée au plus tard le vendredi 29 septembre 2017, date de forclusion, le cachet de La Poste faisant foi. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Seule l'ancienneté acquise en tant qu'agent statutaire est prise en compte.

Sont déduits dans le calcul de l'ancienneté, les périodes de congés non rémunérés exceptés le congé parental dont la durée est reprise pour moitié et le congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie pris en compte dans sa totalité (cf. décret du 17/01/1986).

Sont exclus de la possibilité de se présenter aux épreuves de la sélection interne, les agents en congé sans traitement de plus de trois mois en continu à la date de forclusion des candidatures ainsi que les agents inscrits à titre conservatoire qui n'auront pas satisfait à la VIAP sur dossier ou sur épreuve.

Article 3.2 La VIAP sur épreuve

Article 3.2.1 – La date et la nature de l'épreuve

La VIAP sur épreuve d'une durée de 2 heures se déroule le mardi 7 novembre 2017 en région. Néanmoins, si dans une région ou un DOM le nombre de candidats est faible, les candidats pourront être convoqués dans une autre région ou un autre DOM.

Au travers de la description d'activités et de situations professionnelles, le candidat sera amené à démontrer sa maîtrise des compétences clés identifiées pour l'emploi de conseiller adjoint ou technicien appui et gestion.

Avant l'épreuve, les candidats doivent présenter leur convocation et une pièce d'identité avec photographie.

Article 3.2.2 – Les modalités d'évaluation de la VIAP sur épreuve

La VIAP sur épreuve fait l'objet d'une double évaluation anonyme par des évaluateurs indépendants de la ligne hiérarchique locale directe des candidats. En cas de désaccord entre les évaluateurs sur la validation de l'exercice, le jury organise une troisième correction anonyme qui se substitue aux précédentes.

Article 3.3 – Les épreuves de la sélection interne

Article 3.3.1 – La date et la nature des épreuves

L'épreuve écrite d'admissibilité d'une durée de 2h30 se déroule le mardi 7 novembre 2017 en région. Il s'agit de la rédaction d'un dossier portant sur le projet professionnel du candidat.

L'épreuve orale d'admission qui se déroule en région parisienne, d'une durée de 1 heure et 15 minutes, est composée de deux exercices :

- une mise en situation professionnelle de 30 minutes (dont 20 minutes de préparation)
- un entretien ciblé sur les habiletés et capacités de l'emploi visé de 45 minutes

Il n'y a pas de coefficient appliqué à ces exercices.

Avant les épreuves, les candidats doivent présenter leur convocation et une pièce d'identité avec photographie.

Article 3.3.2 – Les modalités de correction

Pour l'épreuve d'admissibilité, les copies font l'objet d'une double correction anonyme, et d'une troisième correction en cas d'écart supérieur ou égal à 4 points sur 20, par des correcteurs d'une région autre que celle d'affectation.

Seules seront corrigées les copies de l'épreuve d'admissibilité de la sélection interne de conseiller des agents candidats à la VIAP sur épreuve de niveau I ayant été validés par le jury national.

Les candidats passent l'épreuve orale d'admission devant des examinateurs d'une autre région.

Article 3.4 Le jury national de la VIAP sur épreuve et de la sélection interne

Le directeur général de Pôle emploi nomme le président du jury national et ses membres. Le jury national a pour mission :

Pour la VIAP sur épreuve :

- d'organiser la double évaluation de la VIAP sur épreuve selon un barème commun à tous les candidats,
- de délibérer et dresser la liste alphabétique des candidats reçus à l'épreuve d'évaluation des compétences et d'acquis professionnels (VIAP sur épreuve), d'informer individuellement les candidats de leur résultat,

Pour la sélection interne :

- d'organiser la correction de l'épreuve écrite d'admissibilité,
- de fixer la liste des candidats admissibles,
- de mener les entretiens d'admission,
- de décider d'appliquer une péréquation mathématique aux notes si nécessaire ou de veiller à leur harmonisation,
- de fixer définitivement les notes attribuées aux candidats, les examinateurs proposant des notes provisoires,
- de délibérer et de dresser la liste par ordre alphabétique des candidats admis sur la liste principale et, le cas échéant, sur la liste complémentaire,
- de publier les résultats.

Le président du jury veille à la régularité de toutes les opérations de validation et de sélection.

Article 3.5 Les résultats de la VIAP sur épreuve

Les résultats de la VIAP sur épreuve seront communiqués aux candidats par courrier individuel.

Article 3.6 Les résultats de la sélection interne

La décision fixant la liste des lauréats admis à la sélection interne en liste principale et, le cas échéant, en liste complémentaire pourra être consultée sur pole-emploi.intra. Une notification des résultats de la sélection interne sera adressée par courrier individuel à tous les candidats.

A Paris, le 6 juillet 2017.

Le directeur général adjoint
ressources humaines et relations sociales
Jean Yves Cribier

Décision Br n° 2017-18 DS Agences du 25 juillet 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 1233-65 et suivants, L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre 1er du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires

formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :

- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe du pôle emploi de Dinan
- monsieur Laurent Hamon, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Dinan
- madame Christine Norgeot, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Dinan
- monsieur Emmanuel Mollot, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice du pôle emploi de Guingamp
- madame Véronique Guillaumin, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- madame Sandrine Foujanet, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Stéphane Rio, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Hervé Le Pottier, directeur du pôle emploi de Lamballe
- madame Myriam Daniel, adjointe au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lamballe
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lamballe
- madame Céline Auville, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lamballe
- monsieur Gérald Connan, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice du pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint du pôle emploi de Lannion
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- monsieur Stéphane Cotel, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lannion
- madame Brigitte Dereat-Simon, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur du pôle emploi de Loudéac
- madame Kristen Jézéquel, adjointe au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- monsieur Valéry Thimoléon, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- monsieur Olivier Delarche, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Elise Lamauve, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Stéphanie Bocqueho, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Caecilia Le Bolloc'h, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Françoise Dehay, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur François Pierre Le Louarn, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Elsa Quemart, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Bruno Briend, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Hervé, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice du pôle emploi de Brest Iroise

- madame Nadine Maille, directrice adjointe du pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadège Havet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Emilie Sanchez, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Pascal Dilasser, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaelle Gourvenec, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice du pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint du pôle emploi de Brest Europe
- madame Aline Madec, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Europe
- madame Jacqueline Radenac, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Sébastien Vallet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Benoit Roudaut, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Europe
- madame Sophie Touminet, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice du pôle emploi de Brest Marine
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe du pôle emploi de Brest Marine
- madame Annaïg Cotten, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Brigitte Feugueur, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Ghislaine Gourmelon, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Rachel Ansquer, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Marine
- madame Maëlle Boucher, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Marine
- madame Sylvia Toulgoat, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Olivier Guillou, directeur du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Michel Riou, adjoint au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Carhaix
- madame Nelly Dubois Becquer, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Carhaix
- madame Dominique Guyomarch, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur du pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe du pôle emploi de Concarneau
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Concarneau
- madame Typhaine Moan, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Concarneau
- monsieur David Martin, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yann Guillerm, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Douarnenez
- madame Martine Chancelet, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Philippe Blouin, directeur du pôle emploi de Landerneau
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Landerneau
- monsieur Hervé Le Duc, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Landerneau

- monsieur Peter Armstead, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Landerneau
- madame Anne Bruyaux, directrice du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Thomas Mouline, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- madame Ségolène Vasseur, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- madame Régine Boulanger, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Morlaix
- madame Marie-José Le Maitre, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Morlaix
- madame Christelle Lozac'h, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur du pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Yves-Christophe Jégo, adjoint à la directrice et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Delphine Mattern, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice du pôle emploi de Quimper Nord
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Nord
- madame Joëlle Pichon, responsable d'équipe professionnelle par intérim du pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Christophe Le Gallic, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur du pôle emploi de Quimper Sud
- madame Anne Gaele Gautherin, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Sud
- madame Florence Caremel, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Quimper Sud
- madame Yannick Malejac, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice du pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoît Bellec, directeur adjoint du pôle emploi de Quimperlé
- madame Geneviève Le Meur, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Quimperlé
- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Reynal Tanguy, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Quimperlé
- madame Patricia Pierre, directrice du pôle emploi de Combourg
- madame Pascale Roulle, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Combourg
- madame Chrystelle Thébaud, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Combourg
- monsieur Pascal Saintpierre, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Combourg
- monsieur Jean-Marie Tricheux, directeur du pôle emploi de Fougères
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint du pôle emploi de Fougères
- madame Gwenola Commeureuc, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- madame Mélinda Garel, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- madame Sophie Potin, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice du pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe du pôle emploi de Redon
- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- madame Laurence Morgant, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- monsieur Fabien Sillard, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- madame Sylvie Dreanno, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur par intérim du pôle emploi de Rennes Centre

- madame Catherine Ergan, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Aurélia Deleuze, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Emmanuelle Le Saint, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Solenn Malard, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Véronique Porteau, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Sandrine Rispaill, référent réglementaire et applicatif par intérim du pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint du pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Debitte, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- madame France Fertou, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Verger, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Harold Baslé, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Dupont, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Vincent Pillet, référent réglementaire et applicatif par intérim du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Hélène Hafnaoui, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Mahéas, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Anne Morin, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Véronique Ramé, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Nathalie Rogge-Moneger, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Chrystel Tacher, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Nathalie Butault, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Isabelle Le Borgne, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Alexandra Marchand-Morinière, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Bouge, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Alain Brindeau, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Stéphanie Hain, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Chalois, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Bertrand Gicquel, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Ouest

- madame Christelle Lebreton, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Chantal Colin, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Fabrice Chilou , responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Gesret, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Stéphanie Lorette, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Valérie Chouisnard, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Françoise Daniel, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Le Mouellic Appere, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur du pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe du pôle emploi de Saint Malo
- madame Patricia Bourdet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Saint Malo
- madame Anabelle Ihuellou, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Saint Malo
- madame Jennifer Chauvin, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Gilles Morvan, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice du pôle emploi de Vitré
- madame Françoise Navenec, directrice adjointe du pôle emploi de Vitré
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vitré
- monsieur Guillaume Gallon, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcyc, directeur du pôle emploi d'Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe du pôle emploi d'Auray
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- madame Marie-Lise Barbé, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi d'Auray
- madame Sylvie Hello, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi d'Auray
- madame Sophie Perrot, directrice du pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourrierec, directeur adjoint du pôle emploi de Lanester
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester
- madame Sophie André, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice du pôle emploi de Lorient Marine
- madame Lysiane Le Romancer, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Le Fé, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur du pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe du pôle emploi de Lorient Ville

- madame Chrystelle Bourhis, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Ville
- madame Frédérique Marc, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Damien Boisrobert, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur François Quatrevaux, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Arnaud Capp, directeur du pôle emploi de Ploermel
- monsieur Didier Le Pichon, adjoint au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Ploermel
- madame Claudie Bardel, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Ploermel
- monsieur Jean Chomet, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice du pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe du pôle emploi de Pontivy
- madame Carole Carré, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pontivy
- madame Jennifer Lascaud, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pontivy
- madame Marylise François, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Georges, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint du pôle emploi de Vannes Est
- madame Gaëlle Gasmi, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- madame Sophie Duplot, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Thierry Bodin, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Philippe Gallo, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vannes Est
- madame Corinne Lenoble, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Emmanuel Neveux, directeur du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Berard, directrice adjointe du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Laure Thomas, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Mathieu Illiaquer, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Yvonnig Tendron, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vannes Ouest

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise

sur le fondement de la décision susvisée n°2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,

- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) prendre les décisions relatives aux périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP),
- 6) prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférant lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 7) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence, plaintes, archives

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, et dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer toute correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence,
- 2) signer tout ordre de service et acte nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- 4) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence,
- 5) pour les archives conservées en agence, signer les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 4 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 3, à titre permanent :

- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe du pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Hervé Le Pottier, directeur du pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice du pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint du pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur du pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maille, directrice adjointe du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice du pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint du pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice du pôle emploi de Brest Marine
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe du pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Olivier Guillou, directeur du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur du pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Philippe Blouin, directeur du pôle emploi de Landerneau
- madame Anne Bruyaux, directrice du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur du pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice du pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur du pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice du pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoît Bellec, directeur adjoint du pôle emploi de Quimperlé
- madame Patricia Pierre, directrice du pôle emploi de Combourg
- monsieur Jean-Marie Tricheux, directeur du pôle emploi de Fougères
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint du pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice du pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe du pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur par intérim du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Hélène Hafnaoui, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Chantal Colin, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur du pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe du pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice du pôle emploi de Vitré
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe du pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur du pôle emploi d'Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe du pôle emploi d'Auray
- madame Sophie Perrot, directrice du pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint du pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur du pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe du pôle emploi de Lorient Ville

- monsieur Arnaud Capp, directeur du pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice du pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe du pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Emmanuel Neveux, directeur du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Berard, directrice adjointe du pôle emploi de Vannes Ouest

Article 5 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 3 :

- madame Myriam Daniel, adjointe au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, adjointe au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- monsieur Michel Riou, adjoint au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yann Guillerm, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, adjoint à la directrice et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Didier Le Pichon, adjoint au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Ploermel

Au § 2 de l'article 1 à l'exception des décisions accordant des aides à des conditions dérogatoires, et aux 1), 2), 3) et 4) de l'article 2 :

- monsieur Laurent Hamon, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Dinan
- madame Christine Norgeot, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Dinan
- madame Véronique Guillaumin, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lamballe
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- monsieur Valéry Thimoléon, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- madame Elise Lamauve, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Françoise Dehay, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur François Pierre Le Louarn, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Elsa Quemart, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise

- madame Nadège Havet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Emilie Sanchez, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Aline Madec, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Europe
- madame Jacqueline Radenac, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Sébastien Vallet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Europe
- madame Annaïg Cotten, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Brigitte Feugueur, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Ghislaine Gourmelon, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Nelly Dubois Becquer, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Carhaix
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Concarneau
- madame Typhaine Moan, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Concarneau
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Douarnenez
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Landerneau
- monsieur Hervé Le Duc, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Landerneau
- monsieur Thomas Mouline, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- madame Ségolène Vasseur, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Nord
- madame Joëlle Pichon, responsable d'équipe professionnelle par intérim du pôle emploi de Quimper Nord
- madame Anne Gaelle Gautherin, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Sud
- madame Geneviève Le Meur, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Quimperlé
- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Quimperlé
- madame Pascale Roulle, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Combourg
- madame Chrystelle Thébault, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Combourg
- madame Gwenola Commeureuc, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- madame Mélinda Garel, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- madame Laurence Morgant, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- monsieur Fabien Sillard, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Redon

- madame Aurélia Deleuze, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Emmanuelle Le Saint, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Solenn Malard, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Nadine Debitte, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- madame France Fertou, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Verger, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- madame Françoise Mahéas, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Anne Morin, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Véronique Ramé, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Nathalie Rogge-Moneger, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Chrystel Tacher, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Florence Bouge, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Alain Brindeau, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Stéphanie Hain, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Fabrice Chilou, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Gesret, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Stéphanie Lorette, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Patricia Bourdet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Saint Malo
- madame Anabelle Ihuellou, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Saint Malo
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vitré
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester
- madame Lysiane Le Romancer, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Marine

- madame Chrystelle Bourhis, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Ville
- madame Frédérique Marc, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Ville
- madame Claudie Bardel, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Ploermel
- madame Carole Carré, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pontivy
- madame Jennifer Lascaud, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Gasmi, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- madame Sophie Duplot, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Philippe Gallo, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur David Texier, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Laure Thomas, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest

Au § 2 de l'article 1 à l'exception des décisions accordant des aides à des conditions dérogatoires, et au 1) de l'article 2 :

- monsieur Emmanuel Mollot, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Dinan
- madame Sandrine Foujanet, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Stéphane Rio, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Guingamp
- madame Céline Auville, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lamballe
- monsieur Gérard Connan, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lamballe
- monsieur Stéphane Cotel, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lannion
- madame Brigitte Dereat-Simon, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lannion
- monsieur Olivier Delarche, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Loudéac
- madame Stéphanie Bocqueho, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Caecilia Le Bolloc'h, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Bruno Briend, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Hervé, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Pascal Dilasser, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaelle Gourvennec, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Benoit Roudaut, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Europe
- madame Sophie Touminet, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Europe
- madame Rachel Ansqer, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Marine
- madame Maëlle Boucher, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Marine
- madame Sylvia Toulgoat, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Marine
- madame Dominique Guyomarch, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Carhaix
- monsieur David Martin, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Concarneau
- madame Martine Chancelet, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Peter Armstead, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Landerneau
- madame Régine Boulanger, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Morlaix
- madame Marie-José Le Maitre, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Morlaix
- madame Christelle Lozac'h, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Morlaix

- madame Delphine Mattern, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Christophe Le Gallic, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Quimper Nord
- madame Florence Caresmel, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Quimper Sud
- madame Yannick Malejac, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Quimper Sud
- monsieur Reynal Tanguy, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Pascal Saintpierre, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Combourg
- madame Sophie Potin, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Fougères
- madame Sylvie Dreanno, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Redon
- madame Véronique Porteau, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Sandrine Rispaill, référent réglementaire et applicatif par intérim du pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Harold Baslé, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Dupont, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Vincent Pillet, référent réglementaire et applicatif par intérim du pôle emploi de Rennes Est
- madame Nathalie Butault, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Isabelle Le Borgne, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Alexandra Marchand-Morinière, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Florence Chalois, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Bertrand Gicquel, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Christelle Lebreton, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Valérie Chouisnard, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Françoise Daniel, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Le Mouellic Appere, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Jennifer Chauvin, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Gilles Morvan, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Guillaume Gallon, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vitré
- madame Marie-Lise Barbé, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi d'Auray
- madame Sylvie Hello, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi d'Auray
- madame Sophie André, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lanester
- monsieur Eric Le Fé, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Damien Boisrobert, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur François Quatrevaux, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Jean Chomet, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Ploermel
- madame Marylise François, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Georges, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Pontivy
- monsieur Thierry Bodin, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vannes Est
- madame Corinne Lenoble, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Mathieu Illiaquer, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vannes Ouest

- monsieur Yvonnig Tendron, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vannes Ouest

Au 4) du § 2 de l'article 1 à l'exception des décisions accordant des aides à des conditions dérogatoires :

- madame Anne Guitton, pôle emploi de Dinan
- madame Mireille Tardif, pôle emploi de Dinan
- monsieur David Merry, pôle emploi de Lamballe
- madame Catherine Dugay, pôle emploi de Lannion
- monsieur Cyrille Tauzin, pôle emploi de Lannion
- madame Laurence Fernandez, pôle emploi de Loudéac
- madame Françoise Le Caoussin, pôle emploi de Saint Briec Ouest
- monsieur Michaël Beuzit, pôle emploi de Saint Briec Sud

- madame Sophie Gouez-Benard, pôle emploi de Brest Iroise
- madame Régine Lossec, pôle emploi de Brest Iroise
- madame Laëtitia Jehenne, pôle emploi de Brest Iroise
- madame Monique Tromeur, pôle emploi de Brest Europe
- madame Gwénaëlle Cabon, pôle emploi de Brest Europe
- madame Renée Thomaïdis, pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Guillaume Bourdic, pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Carmen Diaz, pôle emploi de Concarneau
- madame Nathalie Le Poupon, pôle emploi de Douarnenez
- madame Isabelle Le Bihan Guivarch, pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Claude Guiziou, pôle emploi de Landerneau
- madame Catherine Klein, pôle emploi de Morlaix
- madame Brigitte Glehen, pôle emploi de Pont l'Abbé
- madame Mylène Buisson, pôle emploi de Pont l'Abbé
- madame Gwenola Laurent, pôle emploi de Quimper Nord
- madame Nadia Sanceau, pôle emploi de Quimper Nord
- madame Marie-Reine Vincendeau, pôle emploi de Quimper Sud
- madame Marie-Christine Buannic, pôle emploi de Quimper Sud
- madame Stéphanie Le Guillou de Penanros, pôle emploi de Quimper Sud

- madame Aurélia Lemoine, pôle emploi de Combourg
- monsieur Stéphane Champion, pôle emploi de Combourg
- madame Brigitte Lebreton, pôle emploi de Fougères
- madame Jacqueline Courtel, pôle emploi de Rennes Centre
- madame Fabienne Poulin, pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Kermoal-Le Moel, pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Bordais, pôle emploi de Rennes Sud
- madame Marie-Pierre Rouault, pôle emploi de Rennes Sud
- madame Elisabeth Allot, pôle emploi de Saint Malo
- madame Béatrice Arnaud, pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Bruno Habert, pôle emploi de Saint Malo
- madame Chou Hak, pôle emploi de Saint Malo
- madame Pascale Roule, pôle emploi de Saint Malo
- madame Agnès de Coster, pôle emploi de Vitré
- madame Athalie Dreux, pôle emploi de Vitré

- madame Catherine Macé, pôle emploi d'Auray
- madame Brigitte Naour, pôle emploi d'Auray
- madame Jacqueline Nicol, pôle emploi d'Auray
- madame Josiane Rivalain, pôle emploi de Lanester
- madame Nelly Le Moing, pôle emploi de Lorient Ville
- madame Brigitte Morin, pôle emploi de Lorient Marine

- madame Sophie Chapron, pôle emploi de Lorient Marine
- madame Sylvaine Boudinot, pôle emploi de Vannes Est

Article 6 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage, ou au titre du CSP et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 18 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage, ou au titre du CSP et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 6 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

§ 3 Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

§ 4 Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 5 Bénéficiaire des délégations visées aux paragraphes 1, 3 et 4 :

- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe du pôle emploi de Dinan
- monsieur Laurent Hamon, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Dinan
- madame Christine Norgeot, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Dinan
- monsieur Emmanuel Mollot, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice du pôle emploi de Guingamp

- madame Véronique Guillaumin, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- madame Sandrine Foujanet, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Stéphane Rio, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Hervé Le Pottier, directeur du pôle emploi de Lamballe
- madame Myriam Daniel, adjointe au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lamballe
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lamballe
- madame Céline Auville, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lamballe
- monsieur Gérald Connan, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice du pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint du pôle emploi de Lannion
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- monsieur Stéphane Cotel, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lannion
- madame Brigitte Dereat-Simon, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur du pôle emploi de Loudéac
- madame Kristen Jézéquel, adjointe au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- monsieur Valéry Thimoléon, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- monsieur Olivier Delarche, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Elise Lamauve, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Stéphanie Bocqueho, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Caecilia Le Bolloc'h, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Françoise Dehay, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur François Pierre Le Louarn, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Elsa Quemart, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Bruno Briend, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Hervé, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maille, directrice adjointe du pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadège Havet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Emilie Sanchez, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Pascal Dilasser, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Iroise

- madame Gwénaelle Gourvennec, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice du pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint du pôle emploi de Brest Europe
- madame Aline Madec, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Europe
- madame Jacqueline Radenac, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Sébastien Vallet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Benoit Roudaut, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Europe
- madame Sophie Touminet, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice du pôle emploi de Brest Marine
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe du pôle emploi de Brest Marine
- madame Annaig Cotten, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Brigitte Feugueur, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Ghislaine Gourmelon, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Rachel Ansquer, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Marine
- madame Maëlle Boucher, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Marine
- madame Sylvia Toulgoat, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Olivier Guillou, directeur du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Michel Riou, adjoint au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Carhaix
- madame Nelly Dubois Becquer, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Carhaix
- madame Dominique Guyomarch, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur du pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe du pôle emploi de Concarneau
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Concarneau
- madame Typhaine Moan, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Concarneau
- monsieur David Martin, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yann Guillerm, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Douarnenez
- madame Martine Chancelet, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Philippe Blouin, directeur du pôle emploi de Landerneau
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Landerneau
- monsieur Hervé Le Duc, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Landerneau
- monsieur Peter Armstead, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Landerneau
- madame Anne Bruyaux, directrice du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Thomas Mouline, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- madame Ségolène Vasseur, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- madame Régine Boulanger, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Morlaix

- madame Marie-José Le Maitre, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Morlaix
- madame Christelle Lozac'h, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur du pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Yves-Christophe Jégo, adjoint à la directrice et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Bruno Amirault, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Delphine Mattern, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice du pôle emploi de Quimper Nord
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Nord
- madame Joëlle Pichon, responsable d'équipe professionnelle par intérim du pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Christophe Le Gallic, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur du pôle emploi de Quimper Sud
- madame Anne Gaele Gautherin, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Sud
- madame Florence Caresmel, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Quimper Sud
- madame Yannick Malejac, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice du pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint du pôle emploi de Quimperlé
- madame Geneviève Le Meur, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Quimperlé
- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Reynal Tanguy, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Quimperlé
- madame Patricia Pierre, directrice du pôle emploi de Combourg
- madame Pascale Roulle, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Combourg
- madame Chrystelle Thébault, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Combourg
- monsieur Pascal Saintpierre, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Combourg
- monsieur Jean-Marie Tricheux, directeur du pôle emploi de Fougères
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint du pôle emploi de Fougères
- madame Gwenola Commeureuc, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- madame Mélinda Garel, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- madame Sophie Potin, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice du pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe du pôle emploi de Redon
- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- madame Laurence Morgant, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- monsieur Fabien Sillard, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- madame Sylvie Dreanno, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur par intérim du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Aurélie Deleuze, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Emmanuelle Le Saint, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Solenn Malard, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Centre

- madame Véronique Porteau, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Sandrine Rispaill, référent réglementaire et applicatif par intérim du pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint du pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Debitte, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- madame France Fertou, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Verger, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Harold Baslé, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Dupont, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Vincent Pillet, référent réglementaire et applicatif par intérim du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Hélène Hafnaoui, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Mahéas, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Anne Morin, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Véronique Ramé, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Nathalie Rogge-Moneger, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Chrystel Tacher, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Nathalie Butault, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Isabelle Le Borgne, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Alexandra Marchand-Morinière, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Bouge, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Alain Brindeau, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Stéphanie Hain, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Chalois, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Bertrand Gicquel, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Christelle Lebreton, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Chantal Colin, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Fabrice Chilou, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Gesret, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud

- madame Stéphanie Lorette, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Valérie Chouisnard, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Françoise Daniel, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Le Mouellic Appere, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur du pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe du pôle emploi de Saint Malo
- madame Patricia Bourdet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Saint Malo
- madame Anabelle Ihuellou, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Saint Malo
- madame Jennifer Chauvin, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Gilles Morvan, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice du pôle emploi de Vitré
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe du pôle emploi de Vitré
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vitré
- monsieur Guillaume Gallon, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur du pôle emploi d'Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe du pôle emploi d'Auray
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- madame Marie-Lise Barbé, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi d'Auray
- madame Sylvie Hello, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi d'Auray
- madame Sophie Perrot, directrice du pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourrierc, directeur adjoint du pôle emploi de Lanester
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester
- madame Sophie André, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice du pôle emploi de Lorient Marine
- madame Lysiane Le Romancer, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Le Fé, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur du pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe du pôle emploi de Lorient Ville
- madame Chrystelle Bourhis, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Ville
- madame Frédérique Marc, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Damien Boisrobert, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lorient Ville

- monsieur François Quatrevaux, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Arnaud Capp, directeur du pôle emploi de Ploermel
- monsieur Didier Le Pichon, adjoint au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Ploermel
- madame Claudie Bardel, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Ploermel
- monsieur Jean Chomet, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice du pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe du pôle emploi de Pontivy
- madame Carole Carré, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pontivy
- madame Jennifer Lascaud, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pontivy
- madame Marylise François, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Georges, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint du pôle emploi de Vannes Est
- madame Gaëlle Gasmi, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- madame Sophie Duplot, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Thierry Bodin, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Philippe Gallo, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vannes Est
- madame Corinne Lenoble, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Emmanuel Neveux, directeur du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Berard, directrice adjointe du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Laure Thomas, responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Mathieu Illiaquer, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Yvonnig Tendron, référent réglementaire et applicatif du pôle emploi de Vannes Ouest

Article 7 – Abrogation

La décision Br n° 2017-12 DS Agences du 2 mai 2017 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 25 juillet 2017.

Philippe Siebert,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2017-19 DS DPSR du 25 juillet 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction des plateformes de service régional

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-23 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive.

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence, ordres de missions, archives

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bretagne et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement,

- 4) en matière de gestion des ressources humaines, signer les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité,
- 5) pour les archives conservées sur site, signer les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques
- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 de la présente décision, bénéficiaire, à titre temporaire, de la délégation mentionnée :

aux 1), 2), 3) du § 1 du présent article :

- monsieur Wilfrid Chartier, responsable d'équipe professionnelle accueil et services téléphoniques
- monsieur Vincent Derriennic, responsable d'équipe professionnelle accueil et services téléphoniques
- madame Anne Thavixay, responsable d'équipe professionnelle accueil et services téléphoniques
- madame Myriam Le Gal, responsable d'équipe professionnelle accueil et services téléphoniques
- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux
- monsieur Luc Clochefert, responsable d'équipe professionnelle prestations / formations
- madame Odile Couckuyt, responsable d'équipe professionnelle traitements centralisés
- madame Pascale Birckel, responsable d'équipe professionnelle du contrôle de la recherche d'emploi

au 1) du § 1 du présent article :

- madame Karine Sauvage, référent réglementaire et applicatif accueil et services téléphoniques
- madame Angélique Pujade Le Gall, référent réglementaire et applicatif traitements centralisés
- monsieur David Machard, référent réglementaire et applicatif traitements centralisés

Section 2 – Recouvrement

Article 2 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,

- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux

Article 3 – Contraintes

§ 1 – Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 2, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux

§ 2 – Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution .

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux

Article 4 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnées à l'article L.5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie Télías, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux

§ 2 – Remise de dette

1) Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 2000 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie Télías, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés

2) Délégation permanente de signature est donnée à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au 2) du § 2 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie Télías, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux

Section 3 – Placement, prestations, formations, aides et mesures

Article 5 – Prestations, formations, aides et mesures

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises
- les bons de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi
- les bons de commande de formation au bénéfice des demandeurs d'emploi

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficiant, à titre temporaire, de la délégation :

- monsieur Luc Clochefert, responsable d'équipe professionnelle prestations / formations
- madame Odile Couckuyt, responsable d'équipe professionnelle traitements centralisés

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficiant, à titre temporaire, de la délégation, uniquement concernant la signature des bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi :

- madame Aurélia Renouard, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Odile Droyer, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Catherine Meli, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur André Herber, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Frédéric Galodé, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Patrick Deschamps, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Marie-Christine Capron, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Véronique Hamon, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Karine Madeline, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Josiane Chauveau, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Pascale Lerouge, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Evelyne Gaudichon, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Anaëlle Simon, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Sophie De Coquereaumont, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Marie-Christine Fieurgant, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Laure Ollivier agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Sylvie Biez, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Brigitte Nicolas, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Alain Pelé, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Rouillard, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Solenne Turbain, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Laetitia Gérard, agent de la plateforme de traitements centralisés

Article 6 – Placement

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficie, à titre temporaire, de la délégation :

- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux

Article 7 – Aides et autres prestations versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional et à madame Marie-Odile Bébin directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre les décisions relatives au bénéfice des aides et autres prestations versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficie, à titre temporaire, de la délégation :

- monsieur Wilfrid Chartier, responsable d'équipe professionnelle accueil et services téléphoniques
- monsieur Vincent Derriennic, responsable d'équipe professionnelle accueil et services téléphoniques
- madame Anne Thavixay, responsable d'équipe professionnelle accueil et services
- madame Myriam Le Gal, responsable d'équipe professionnelle accueil et services téléphoniques

Section 4 – Décisions sur recours

Article 8 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 5 – Plaintes et contentieux

Article 9 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'ils représentent, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux
- monsieur Abdelraman Galeb, juriste au sein de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Abdallah Bounya, juriste au sein de la plateforme de traitements centralisés

Section 6 – Contrôle de la recherche d'emploi

Article 10 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, les décisions de radiation pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, les décisions de cessation d'inscription et les décisions de changement de catégorie prévues à l'article R. 5411-18 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 de ce code.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
- madame Pascale Birckel, responsable d'équipe professionnelle du contrôle de la recherche d'emploi

Article 11 – Territorialité

La direction des plateformes de service régional ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article 12 – Abrogation

La décision Br n° 2017-16 DS DPSR du 2 mai 2017.

Article 13 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 25 juillet 2017.

Philippe Siebert,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2017-20 DS DR du 25 juillet 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-630 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2016-19 du 15 juin 2016 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de mission

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bretagne et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, (à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-

mer), et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques
- monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes
- madame Louissette Requintel, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Christophe Hautval, directeur des opérations
- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint du directeur des opérations
- madame Michèle-Anne Sicallac, responsable du service réglementation et applicatifs
- madame Marie Melot, responsable du service offre de services
- madame Isaline Pawlak, responsable du service performance
- monsieur Pascal Détré, responsable du service appui au pilotage
- madame Corinne Laude, responsable appui à la qualité
- madame Anne Bellegou, responsable du service prestations formations mesures
- monsieur Nicolas Draut, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Philippe Lecoq, responsable du service relations stratégiques
- monsieur Marc Farre, responsable du service communication
- monsieur Nicolas Maxime, responsable du service statistiques, études et évaluations
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique
- madame Doris Bouthemy, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique
- monsieur Yann Bourhis, responsable du service contrôle de gestion
- monsieur Bernard Gouëry, responsable du service comptabilité-trésorerie
- madame Catherine Roussel, responsable du service achats et affaires juridiques
- monsieur Mathieu Castel, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Marie-Laurence Eglizeaud, appui au management de la direction des ressources humaines
- madame Isabelle Gendron, responsable du service parcours et compétences
- monsieur David Hingant, adjoint à la responsable du service parcours et compétence
- madame Hélène Déru, responsable du service conditions de vie au travail, diversité
- monsieur Dominique Belhen, responsable du service gestion administrative et paie
- madame Fouzia Hubert, responsable du service gestion du personnel
- monsieur Laurent Raimbault, responsable du service relations sociales
- madame Nathalie Lillo, médiatrice régionale

§ 3 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au 1) du § 1 du présent article, à titre permanent :

- madame Hélène Touquerant, auditrice prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Arnaud Le Goff, auditeur prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Olivier Blin, auditeur prévention et lutte contre la fraude
- madame Valérie Bertrand, contrôleur prévention et lutte contre la fraude
- madame Nolwenn Bihouise, contrôleur prévention et lutte contre la fraude

Article 2 – Demandes de remboursements de frais des personnels externes à Pôle emploi

§1 Délégation permanente de signature est donnée à messieurs Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations, Nicolas Draut, directeur de la stratégie des relations extérieures et à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les demandes de remboursements de frais des personnels externes à Pôle

Emploi siégeant au sein d'instances de Pôle Emploi (territoriales, spécifiques et instances paritaires régionales).

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 3 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques
- monsieur Christophe Hautval, directeur des opérations
- monsieur Nicolas Draut, directeur de la stratégie et des relations extérieures

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Catherine Roussel, responsable du service achats et affaires juridiques
- monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique
- madame Doris Bouthemey, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique
- monsieur Bernard Gouëry, responsable du service comptabilité-trésorerie
- monsieur Marc Farre, responsable du service communication
- monsieur Mathieu Castel, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 15 000 euros HT.

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 3 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Hervé Frot, acheteur au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Emmanuelle Quiles, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Hervé Frot, acheteur au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Emmanuelle Quiles, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 euros HT.

Article 4 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Catherine Roussel, responsable du service achats et affaires juridiques,
- monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique

- madame Doris Bouthemy, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 15 000 euros HT.

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 3 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Hervé Frot, acheteur au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Hervé Frot, acheteur au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 euros HT.

Article 5 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, et à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article 6 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à monsieur Christophe Hautval, directeur des opérations, à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, et à monsieur Nicolas Drault, directeur de la stratégie des relations extérieures, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Offre de services

Article 7 – Aides individuelles à la formation financées par l'Agefiph

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des formations financées par l'Agefiph, les décisions concernant les demandes d'attribution d'aide individuelle à la formation (attestation d'inscription à un stage de formation (AISF), aide individuelle à la formation (AIF), action de formation préalable au recrutement (AFPR), préparation opérationnelle à l'emploi (POE)), et, le cas échéant, de l'aide aux frais associés à la formation (AFAF) et de la rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE).

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Christophe Hautval, directeur des opérations
- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint du directeur des opérations
- madame Anne Bellegou, responsable du service prestations formations mesures

Article 8 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 3 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre l'ensemble des décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier procéder aux inscriptions sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 3 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

§ 3 Bénéficiaire des délégations visées aux § 1 et 2 :

- madame Michèle-Anne Sicallac, responsable du service réglementation et applicatifs
- madame Stéphanie Chesnel, service réglementation et applicatifs
- madame Catherine Pécot, service réglementation et applicatifs
- madame Valérie Feltesse, service réglementation et applicatifs
- monsieur Pierre-Yves Chuniaud, service réglementation et applicatifs
- monsieur Jean-Pierre Planchette, service réglementation et applicatifs
- madame Solenn Allain, service offre de services

§ 4 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au 3ème tiret du § 2 :

- madame Laurence Crépieux, service réglementation et applicatifs

Section 4 – Ressources humaines

Article 9 – Gestion des ressources humaines

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement ou au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.
- prendre les décisions relatives aux ruptures conventionnelles du contrat de travail, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.
- prendre les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.
- les notes de frais afférentes aux déplacements des formateurs de Pôle emploi Bretagne,
- les notes de frais afférentes aux déplacements des élus du personnel de Pôle emploi Bretagne.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficie de la délégation prévue au § 1, 4ème tiret, à titre temporaire :

- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux § 1 du présent article, bénéficie de la délégation prévue au § 1, 4ème, 5ème et 6ème tirets, à titre temporaire :

- monsieur Mathieu Castel, adjoint à la direction des ressources humaines

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux § 1 du présent article, bénéficie de la délégation prévue au § 1, 5ème tiret, à titre temporaire :

- madame Isabelle Gendron, responsable du services parcours et compétences
- monsieur David Hingant, adjoint à la responsable du service parcours et compétences

§ 5 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux § 1 du présent article, bénéficie de la délégation prévue au § 1, 6ème tiret, à titre temporaire :

- monsieur Laurent Raimbault, responsable du service relations sociales

Section 5 – Recouvrement

Article 10 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

Article 11 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 9, § 1 et faire procéder à son exécution.

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

Article 12 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints et à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées sans limite de durée pour les décisions prises par messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, et dans la limite de 48 mois pour les décisions prises par madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 2 Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints et à monsieur Christophe Hautval, directeur des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Délégation permanente de signature est donnée à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Section 6 – Décisions sur recours

Article 13 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9 et 11 de la présente décision.

Article 14 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 7 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 15 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique, à madame Doris Bouthemy, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

Article 16 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 17 – Contentieux « fraudes »

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite de 20 000 euros, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques, bénéficie de la délégation prévue au § 2, à titre temporaire, monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes.

Article 18 – Contentieux « ressources humaines »

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

Article 19 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, et à madame Catherine Roussel, responsable du service achats et affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 20 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion

Section 8 – Divers

Article 21 – Hygiène, santé et sécurité au travail

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique, à madame Doris Bouthemy, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique en cas d'absence de monsieur Didier Marcault, à monsieur Mathieu Castel, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à madame Hélène Deru, responsable du service conditions de vie au travail – diversité, à monsieur Pascal Connan directeur de la maîtrise des risques et à madame Louissette Requintel, responsable de la sécurité des personnes et des biens, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail, les décisions et actes nécessaires pour assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires s'imposant en la matière à l'employeur à l'égard des personnels, usagers et tiers, dans l'ensemble des sites dans le ressort territorial de la direction régionale et au cours des déplacements de l'ensemble des personnels de Pôle emploi Bretagne.

Article 22 – Elimination ou versement des archives

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions, pour les archives conservées sur site, les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

Bénéficient des délégations mentionnées au présent § 1 :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques
- monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes
- madame Louissette Requintel, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Christophe Hautval, directeur des opérations
- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint du directeur des opérations
- madame Michèle-Anne Sicallac, responsable du service réglementation et applicatifs
- madame Marie Melot, responsable du service offre de services
- madame Isaline Pawlak, responsable du service performance
- monsieur Pascal Détré, responsable du service appui au pilotage
- madame Corinne Laude, responsable appui à la qualité
- madame Anne Bellegou, responsable du service prestations formations
- monsieur Nicolas Draut, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Philippe Lecoq, responsable du service relations stratégiques
- monsieur Marc Farre, responsable du service communication
- monsieur Nicolas Maxime, responsable du service statistiques, études et évaluations
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique
- madame Doris Bouthemy, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique
- monsieur Yann Bourhis, responsable du service contrôle de gestion
- monsieur Bernard Gouëry, responsable du service comptabilité-trésorerie
- madame Catherine Roussel, responsable du service achats et affaires juridiques
- monsieur Mathieu Castel, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Marie-Laurence Eglizeaud, appui au management de la direction des ressources humaines
- madame Isabelle Gendron, responsable du service parcours et compétences
- monsieur David Hingant, adjoint à la responsable du service parcours et compétences
- madame Hélène Déru, responsable du service conditions de vie au travail, diversité
- monsieur Dominique Belhen, responsable du service gestion administrative et paie

- madame Fouzia Hubert, responsable du service gestion du personnel
- monsieur Laurent Raimbault, responsable du service relations sociales
- madame Nathalie Lillo, médiatrice régionale

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, et à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, pour les archives conservées par le prestataire d'archivage externalisé, les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

Article 23 – Abrogation

La décision Br n° 2017-14 DS DR du 2 mai 2017 est abrogée.

Article 24 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 25 juillet 2017.

Philippe Siebert,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2017-21 DS IPR du 25 juillet 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2015-161 du 4 décembre 2015 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Bretagne,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint
- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe du pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Hervé Le Pottier, directeur du pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice du pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint du pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur du pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maille, directrice adjointe du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice du pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint du pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice du pôle emploi de Brest Marine
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe du pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Olivier Guillou, directeur du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur du pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Philippe Blouin, directeur du pôle emploi de Landerneau
- madame Anne Bruyaux, directrice du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur du pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice du pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur du pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice du pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint du pôle emploi de Quimperlé
- madame Patricia Pierre, directrice du pôle emploi de Combourg
- monsieur Jean-Marie Tricheux, directeur du pôle emploi de Fougères
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint du pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice du pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe du pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur par intérim du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Héléne Hafnaoui, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Chantal Colin, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur du pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe du pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice du pôle emploi de Vitré
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe du pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur du pôle emploi d'Auray
- madame Héléne Chevalier, directrice adjointe du pôle emploi d'Auray
- madame Sophie Perrot, directrice du pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourrierc, directeur adjoint du pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur du pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe du pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Arnaud Capp, directeur du pôle emploi de Ploermel

- madame Christelle Méhat, directrice du pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe du pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Emmanuel Neveux, directeur du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Berard, directrice adjointe du pôle emploi de Vannes Ouest

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Myriam Daniel, adjointe au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, adjointe au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- monsieur Michel Riou, adjoint au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yann Guillerm, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, adjoint à la directrice et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Didier Le Pichon, adjoint au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Ploerme

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1er du présent article :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe du pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Hervé Le Pottier, directeur du pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice du pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint du pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur du pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maille, directrice adjointe du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice du pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint du pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice du pôle emploi de Brest Marine
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe du pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Olivier Guillou, directeur du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur du pôle emploi de Concarneau

- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Philippe Blouin, directeur du pôle emploi de Landerneau
- madame Anne Bruyaux, directrice du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur du pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice du pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur du pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice du pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoît Bellec, directeur adjoint du pôle emploi de Quimperlé
- madame Patricia Pierre, directrice du pôle emploi de Combourg
- monsieur Jean-Marie Tricheux, directeur du pôle emploi de Fougères
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint du pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice du pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe du pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur par intérim du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Hélène Hafnaoui, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Chantal Colin, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur du pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe du pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice du pôle emploi de Vitré
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe du pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur du pôle emploi d'Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe du pôle emploi d'Auray
- madame Sophie Perrot, directrice du pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint du pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur du pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe du pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Arnaud Capp, directeur du pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice du pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe du pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Emmanuel Neveux, directeur du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Berard, directrice adjointe du pôle emploi de Vannes Ouest

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Myriam Daniel, adjointe au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, adjointe au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- monsieur Michel Riou, adjoint au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yann Guillerm, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, adjoint à la directrice et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pont L'Abbé

- monsieur Didier Le Pichon, adjoint au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Ploerme

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

1) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint
- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional.

2) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros, à :

- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

3) dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros, à :

- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux.

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

1) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint
- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de cette même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

2) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois, à :

- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de cette même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux.

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de cette même délégation, à titre temporaire :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article , pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'AgS, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions

et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP , à :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint
- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

2) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
-
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe du pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Hervé Le Pottier, directeur du pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice du pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint du pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur du pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice du pôle emploi de St Brieuc Ouest

- monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint du pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maille, directrice adjointe du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice du pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint du pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice du pôle emploi de Brest Marine
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe du pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Olivier Guillou, directeur du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur du pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Philippe Blouin, directeur du pôle emploi de Landerneau
- madame Anne Bruyaux, directrice du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur du pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice du pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur du pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice du pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint du pôle emploi de Quimperlé
- madame Patricia Pierre, directrice du pôle emploi de Combourg
- monsieur Jean-Marie Tricheux, directeur du pôle emploi de Fougères
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint du pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice du pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe du pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur par intérim du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur du pôle emploi de Rennes Nord
- madame Hélène Hafnaoui, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Chantal Colin, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur du pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe du pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice du pôle emploi de Vitré
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe du pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur du pôle emploi d'Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe du pôle emploi d'Auray
- madame Sophie Perrot, directrice du pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint du pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur du pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe du pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Arnaud Capp, directeur du pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice du pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe du pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Emmanuel Neveux, directeur du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Berard, directrice adjointe du pôle emploi de Vannes Ouest

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Myriam Daniel, adjointe au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, adjointe au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- monsieur Michel Riou, adjoint au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yann Guillerm, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, adjoint à la directrice et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Didier Le Pichon, adjoint au directeur et responsable d'équipe professionnelle du pôle emploi de Ploermel

3) 1 000 euros, s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) à :

- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux.

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Abrogation

La décision Br n° 2017-13 DS IPR du 2 mai 2017 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 25 juillet 2017

Philippe Siebert,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision NAq n° 2017-36 DS DR du 27 juillet 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2016-19 du 15 juin 2016 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence, ordres de missions et notes de frais

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine,

- 4) les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- monsieur Alain Claireaux, directeur offre de services demandeurs d'emploi, entreprises et digital
- madame Corinne Billau, directrice adjointe offre de services demandeurs d'emploi, entreprises et digital
- madame Michèle Gonzalez, directrice ad intérim sécurisation des parcours professionnels
- monsieur Laurent Coppin, directeur de la performance et qualité de service

- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques,
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion,
- monsieur Michel Diez, directeur de l'immobilier et de la logistique
- monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
- monsieur Thierry Moreau, directeur finances et contrôle de gestion
- monsieur Laurent Grimaud, directeur adjoint finances et contrôle de gestion
- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- monsieur Thomas Fournier, directeur adjoint de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- monsieur Yvon Debeauvais, management de fonction sécurité

- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale,
- monsieur Jérôme Monchaussé, directeur en charge des relations sociales et accompagnement au changement
- madame Christine Georget, directrice en charge de la gestion des ressources humaines

- monsieur Aurélien Leroy, directeur de la stratégie et des relations extérieures,
- madame Isabelle Roullier Morin, directrice de la communication, de l'innovation et des expérimentations
- monsieur Vincent Poux, directeur adjoint de la communication, de l'innovation et des expérimentations
- monsieur Jean-Luc Perrot, directeur de la stratégie, des relations extérieures, des statistiques et évaluations
- madame Eléonore Gire, directrice adjointe de la stratégie, des relations extérieures, statistiques et évaluations

- monsieur Patrick Boutin, chef de cabinet en charge des relations avec l'instance paritaire régionale

- monsieur Jean-Claude Buchet, médiateur

Et dans la limite de leurs attributions :

au sein de la direction finances et contrôle de gestion :

- monsieur David Cosledan, responsable de service contrôle de gestion,
- madame Christina De Jesus Grave, responsable de service adjointe contrôle de gestion,
- madame Nathalie Fouret, responsable de service comptabilité NFA,
- madame Adeline Nigou, responsable de service comptabilité PACTES3,
- madame Catherine Rahmoune, responsable de service comptabilité IFA,

au sein de la direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques :

- madame Roselyne Renard, responsable de service achats et marchés S3,
- monsieur Michel Rousseau, responsable de service achats et marchés S4,
- madame Isabelle Bejas, responsable adjointe de service achats et marchés S4
- madame Nadine Fournier, responsable de service moyens généraux

au sein de la direction de l'immobilier et de la logistique :

- monsieur Thierry Robert, responsable de service immobilier territoire Aquitaine
- monsieur Jérémy Richard, responsable de service immobilier territoire Poitou Charentes et Limousin

au sein de la direction sécurité des personnes et des biens :

- monsieur Gilles Pilardeau, responsable de service sécurité des personnes et des biens (territoire Poitou Charentes),

au sein de la direction maîtrise des risques et systèmes d'information :

- monsieur Thierry Biensan, responsable de service prévention des fraudes,
- madame Isabelle Galland, responsable de service adjointe prévention des fraudes,
- madame Elodie Crespy, responsable de service maîtrise des risques
- madame Grace Contu-Agundez, responsable de service systèmes d'information,
- monsieur David Jaulin, responsable de service adjoint systèmes d'information,

au sein de la direction régionale adjointe performance sociale :

- madame Céline Hérault, responsable de service gestion et coordination des projets ressources humaines,
- monsieur Jean-Marc Frollanni, responsable de service pilotage des données sociales,

et au sein de la direction de la gestion des ressources humaines :

- madame Christelle Berger, responsable de service gestion des compétences,
- monsieur David Veyreze, responsable d'équipe au sein du service gestion des compétences,
- madame Lydie Coquelle, responsable de service gestion administration du personnel,
- madame Peggy David, responsable de service adjointe gestion administration du personnel,
- madame Stéphanie Lustremant, responsable de service gestion des emplois, carrières et mobilités
- madame Aude Desbouillon, responsable d'équipe gestion des emplois, carrières et mobilités

et au sein de la direction des relations sociales et accompagnement au changement

- madame Marie Ibar, responsable de service accompagnement des managers,
- madame Nadine Gadoullet, responsable de service santé, qualité de vie au travail,
- madame Xuan Serrano, responsable de service relations sociales et juridiques,

au sein de la direction performance et qualité de service :

- madame Florence Baudry, responsable de service pilotage de la performance,
- monsieur Romuald Berthelot, responsable de service qualité de service et déploiements,

au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi, entreprises et digital :

- madame Fabienne Da Costa, responsable de service offre de service digitale,
- madame Marina Swiatkowski, responsable de service gestion des droits

au sein de la direction sécurisation des parcours professionnels :

- monsieur Hugues Davis, responsable de service partenariat économique,
- monsieur Dominique Gelpe, responsable de service orientation prestations CSP,

au sein de la direction communication et stratégie relations extérieures :

- madame Patricia Gobin, responsable de service communication réseau,
- madame Florence Lesnier Rousseau, responsable de service relations presse et médias sociaux,
- monsieur Christophe Gouneau, responsable de service stratégie, relations extérieures et innovation,
- monsieur Pascal Granger, responsable de service WEB et événementiel,

au sein de la direction de la stratégie, relations extérieures, statistiques et évaluation :

- madame Sylvie Cahen, responsable de service développement et projets,
- monsieur Joël Motillon, responsable de service expérimentation et évaluations,
- madame Pascale Sequier, responsable de service partenariat et relations extérieures,
- madame Béatrice Peyrat, responsable de service adjointe partenariat et relations extérieures,
- monsieur Grégory Cluzes, responsable de service statistiques études,
- madame Carolyn Sageaux, responsable de service adjointe statistiques études

et au sein des plateformes régionales :

- monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- monsieur Olivier Duffaut, responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- madame Sophie Lamouroux, adjointe au responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de, signer les notes de frais des membres des instances régionales représentatives du personnel, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Jérôme Monchaussé, directeur en charge des relations sociales et accompagnement au changement
- madame Xuan Serrano, responsable de service relations sociales et juridiques

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de, signer les notes de frais des membres des instances paritaires régionales, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,

- monsieur Patrick Boutin, chef de cabinet en charge des relations avec l'instance paritaire régionale.

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 2, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Bénéficient des délégations mentionnées au présent § 1 :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale,
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques,
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 3, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficient des délégations mentionnées au présent § 3 :

- monsieur Aurélien Leroy, directeur de la stratégie et des relations extérieures,
- monsieur Patrick Boutin, chef de cabinet en charge des relations avec l'instance paritaire régionale
- monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
- monsieur Michel Diez, directeur de l'immobilier et de la logistique

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 4, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Bénéficiaires des délégations mentionnées au présent § 4 :

au sein de la direction régionale adjointe performance sociale :

- madame Céline Hérault, responsable de service gestion et coordination des projets ressources humaines,

et au sein de la direction des relations sociales et accompagnement au changement

- monsieur Jérôme Monchaussé, directeur en charge des relations sociales et accompagnement au changement
- madame Marie Ibar, responsable de service accompagnement des managers,
- madame Nadine Gadoullet, responsable de service santé, qualité de vie au travail,
- madame Xuan Serrano, responsable de service relations sociales et juridiques,

et au sein de la direction de la gestion des ressources humaines :

- madame Christine Georget, directrice en charge de la gestion des ressources humaines
- madame Stéphanie Lustremant, responsable de service gestion des emplois, carrières et mobilités
- madame Christelle Berger, responsable de service gestion des compétences,
- madame Lydie Coquelle, responsable de service gestion administration du personnel,
- madame Peggy David, responsable de service adjointe gestion administration du personnel,

au sein de la direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques :

- madame Roselyne Renard, responsable de service achats et marchés S3,
- monsieur Michel Rousseau, responsable de service achats et marchés S4,
- madame Isabelle Bejas, responsable adjointe de service achats et marchés S4
- madame Nadine Fournier, responsable de service moyens généraux

au sein de la direction de l'immobilier et de la logistique :

- monsieur Thierry Robert, responsable de service immobilier territoire Aquitaine
- monsieur Jérémy Richard, responsable de service immobilier territoire Limousin Poitou Charentes

au sein de la direction sécurité des personnes et des biens :

- monsieur Yvon Debeauvais, management de fonction sécurité
- monsieur Gilles Pilardeau, responsable de service sécurité des personnes et des biens (territoire Poitou Charentes),
- monsieur Cyril Réjasse, responsable sécurité des personnes et des biens (territoire Limousin)

au sein de la direction maîtrise des risques et systèmes d'information :

- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information,
- monsieur Thierry Biensan, responsable de service prévention des fraudes,
- madame Isabelle Galland, responsable de service adjointe prévention des fraudes,
- madame Grace Contu-Agundez, responsable de service systèmes d'information,
- monsieur David Jaulin, responsable de service adjoint systèmes d'information,

au sein de la fonction opérations :

- madame Odile Darricau, management de fonction opérations

au sein de la direction de la performance et qualité de service :

- monsieur Laurent Coppin, directeur de la performance et qualité de service

au sein de la direction offre de service demandeurs d'emploi, entreprises et digital :

- monsieur Alain Claireaux, directeur offre de services demandeurs d'emploi, entreprises et digitale
- madame Corinne Billau, directrice adjointe offre de services demandeurs d'emploi, entreprises et digitale

au sein de la direction sécurisation des parcours professionnels :

- madame Michèle Gonzalez, directrice ad intérim sécurisation des parcours professionnels

au sein de la direction communication et stratégie relations extérieures :

- madame Isabelle Roullier Morin, directrice de la communication, de l'innovation et des expérimentations
- monsieur Vincent Poux, directeur adjoint de la communication, de l'innovation et des expérimentations
- madame Patricia Gobin, responsable de service communication réseau

au sein de la direction de la stratégie, relations extérieures, statistiques et évaluation :

- monsieur Jean-Luc Perrot, directeur de la stratégie, des relations extérieures, des statistiques et évaluations
- madame Eléonore Gire, directrice adjointe de la stratégie, des relations extérieures, statistiques et évaluations
- monsieur Grégory Cluzes, responsable de service statistiques études,
- madame Carolyn Sageaux, responsable de service adjointe statistiques études

au sein des plateformes régionales :

- monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes régionales de production et de service pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- monsieur Olivier Duffaut, responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- madame Sophie Lamouroux, adjointe au responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- monsieur Henri Alexandre, directeur des plateformes centralisées pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne
- madame Phuong DufaysNung, responsable traitement centralisé indemnisation pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne

- madame Yasmina Maloubier, directrice de la plate-forme d'activités mutualisées pour la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne.

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 1, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 1 :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 2 à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Michel Diez, directeur de l'immobilier et de la logistique

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 3, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 3 :

- monsieur Thierry Robert, responsable immobilier et logistique territoire Aquitaine

- monsieur Jérémy Richard, responsable immobilier et logistique territoire Limousin et Poitou Charentes

Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- monsieur Michel Diez, directeur de l'immobilier et de la logistique

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article 5 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Jean Pierre Blanchet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques
- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Aurélien Leroy, directeur stratégie et relations extérieures, dans la limite de 75 000 €

aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale,
- monsieur Jérôme Monchaussé, directeur en charge des relations sociales et accompagnement au changement
- madame Christine Georget, directrice en charge de la gestion des ressources humaines

à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :

- les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Section 4 – Recouvrement

Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

§ 2 Bénéficie de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques,
- madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- monsieur Olivier Duffaut, responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques,
- madame Sophie Lamouroux, adjointe au responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques,
- madame Yasmina Maloubier, directrice de la plateforme d'activités mutualisées pour la Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Haute-Vienne et Vienne

Article 8 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes régionales de production et de service pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques,
- madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- monsieur Olivier Duffaut, responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques,
- madame Sophie Lamouroux, adjointe au responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques,
- madame Yasmina Maloubier, directrice de la plateforme d'activités mutualisées pour la Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Haute-Vienne et Vienne,

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes régionales de production et de service pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques,
- madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- monsieur Olivier Duffaut, responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques,
- madame Sophie Lamouroux, adjointe au responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques,
- madame Yasmina Maloubier, directrice de la plateforme d'activités mutualisées pour la Corrèze, Creuse et Haute Vienne,
- monsieur Henri Alexandre, directeur des plateformes centralisées pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,
- madame Phuong Dufays-Nung, responsable traitement centralisé indemnisation pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, et Vienne,

- monsieur Martial Caillet, responsable d'équipe au sein du service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne

Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

A Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques,

- monsieur Henri Alexandre, directeur des plateformes centralisées pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,
- monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes régionales de production et de service pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques,
- madame Isabelle Dovergne directrice adjointe des plateformes régionales de production et de service pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques,
- madame Yasmina Maloubier, directrice de la plateforme d'activités mutualisées pour la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne,

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 60 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 60 mois.

B Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Alain Claireaux, directeur offre de services demandeurs d'emploi, entreprises et digitale
- madame Corinne Billau, directrice adjointe offre de services demandeurs d'emploi, entreprises et digitale

- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et des systèmes d'information
- monsieur Thomas Fournier, directeur adjoint de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- monsieur Thierry Biensan, responsable de service prévention des fraudes
- madame Isabelle Galland, responsable adjointe de service prévention des fraudes

- madame Evelyne El Anbassi, directrice du pôle régional de traitement et professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Delphine Lienard, directrice ad intérim de la plateforme services à distance pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- monsieur Jean Paul Azzopardi, directeur du pôle régional gestion des aides pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde

- monsieur Olivier Duffaut, responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- madame Sophie Lamouroux, adjointe au responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques

- monsieur Frédéric Darthout, responsable d'équipe au sein de la plateforme d'activités mutualisées pour la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne,
- madame Brigitte Commencas, responsable d'équipe au sein de la plateforme d'activités mutualisées pour la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne,

- madame Phuong Dufays-Nung, responsable du service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,
- madame Maria Barros, responsable d'équipe au sein du service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,
- monsieur Martial Caillet, responsable d'équipe au sein du service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,
- monsieur Jean Pierre Alibert, juriste-audiencier au sein du service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,

- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

C Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sylviane Finck, responsable d'équipe au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde,
- madame Coralie Alban, responsable d'équipe au sein pôle régional de traitement et de professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde,

- monsieur David Castan, responsable d'équipe au sein du pôle régional gestion des aides pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde,
- madame Joëlle Baille, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde,

- monsieur Yohan David, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme des services à distance pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde,
- monsieur Jean Claude Ottavi, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme régionale traitement et professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- monsieur Jean François Perraud-Labat, collaborateur au sein du pôle régional de gestion des aides pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde

- madame Sabine Leblois, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme d'activités mutualisées pour la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne,
- madame Farhida Bertrand, référent réglementaire et applicatif au sein du service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 24 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 24 mois.

D Délégation permanente de signature est donnée à :

à l'ensemble des agents exerçant au sein des plateformes, pour, au nom du directeur régional Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires, les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations d'assurance chômage et les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 6 mois.

§ 2 – Remise de dette

A Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques,

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

B Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- monsieur Alain Claireaux, directeur offre de services demandeurs d'emploi, entreprises et digitale
- madame Corinne Billau, directrice adjointe offre de services demandeurs d'emploi, entreprises et digitale
- monsieur Henri Alexandre, directeur des plateformes centralisées pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,

- monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes régionales pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- madame Yasmina Maloubier, directrice de la plateforme d'activités mutualisées pour la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne,

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

C Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Olivier Duffaut, responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- madame Sophie Lamouroux, adjointe au responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- monsieur Jean Paul Azzopardi, directeur du pôle régional gestion des aides pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde,
- madame Evelyne El Anbassi, directrice du pôle régional de traitement et professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Delphine Lienard, directrice ad intérim de la plateforme services à distance pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde
- madame Sylviane Finck, responsable d'équipe au sein du pôle régional de traitement et de professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde,
- madame Coralie Alban, responsable d'équipe au sein pôle régional de traitement et de professionnalisation pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde,
- monsieur David Castan, responsable d'équipe au sein du pôle régional gestion des aides pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde,
- madame Joëlle Baille, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance pour la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde,
- monsieur Yohan David, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme des services à distance la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde,
- monsieur Jean Claude Ottavi, référent réglementaire et applicatif au sein de la plateforme régionale traitement et professionnalisation la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde, ,
- monsieur Jean François Perraud-Labat, collaborateur au sein du pôle régional de gestion des aides la Dordogne, le Lot-et-Garonne, les Landes, les Pyrénées Atlantiques et la Gironde,
- monsieur Frédéric Darthout, responsable d'équipe au sein de la plateforme d'activités mutualisées pour la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne,
- madame Brigitte Commencas, responsable d'équipe au sein de la plateforme d'activités mutualisées pour la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne,

- madame Phuong Dufays-Nung, responsable du service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,
- madame Maria Barros, responsable d'équipe au sein du service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,
- monsieur Martial Caillet, responsable d'équipe au sein du service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,
- monsieur Jean Pierre Alibert, juriste-audiencier au sein du service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,
- madame Farhida Bertrand, référent réglementaire et applicatif au sein du service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros.

§ 3 – Admission en non-valeur

A Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques,

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

B Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- monsieur Alain Claireaux, directeur offre de services demandeurs d'emploi, entreprises et digitale
- monsieur Henri Alexandre, directeur des plateformes centralisées pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,
- monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes régionales de production et de services services pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques,
- madame Yasmina Maloubier, directrice de la plateforme d'activités mutualisées pour la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne,

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Corinne Billau, directrice adjointe offre de services demandeurs d'emploi, entreprises et digitale
- monsieur Thierry Biensan, responsable de service prévention des fraudes
- madame Isabelle Galland, responsable adjointe de service prévention des fraudes

- madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- monsieur Olivier Duffaut, responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- madame Sophie Lamouroux, adjointe au responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques

- madame Phuong Dufays-Nung, responsable traitement centralisé indemnisation pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne.

Section 5 – Décisions sur recours

Article 10 – Recours gracieux

1° Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4 et 5 de la présente décision.

2° Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Odile Darricau, management de fonction opérations

- monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques

- monsieur Henri Alexandre, directeur des plateformes centralisées pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 7 à 9 de la présente décision.

3° Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Yasmina Maloubier, directrice de la plateforme d'activités mutualisées

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles :

- 7 et 8 § 1 pour la Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Haute-Vienne et Vienne

- 8 § 2 et 9 pour la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne,

Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- monsieur Alain Claireaux, directeur offre de services demandeurs d'emploi, entreprises et digital
- madame Michèle Gonzalez, directrice ad intérim sécurisation des parcours professionnels
- monsieur Laurent Coppin, directeur de la performance et qualité de service

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 12 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques,
- monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
- monsieur Laurent Coppin, directeur de la performance et qualité de service
- monsieur Yvon Debeauvais, management de fonction sécurité
- monsieur Gilles Pilardeau, responsable de service sécurité des personnes et des biens (territoire Poitou Charentes),
- monsieur Olivier Gaudy, chargé de sécurité des personnes et des biens (territoire Poitou Charentes)
- monsieur Cyril Réjasse, responsable sécurité des personnes et des biens (territoire Limousin),
- monsieur Joël Motillon, responsable de service expérimentation et évaluations,

à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

Article 13 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Odile Darricau, management de fonction opérations

- monsieur Alain Claireaux, directeur offre de services demandeurs d'emploi, entreprises et digitale
- madame Corinne Billau, directrice adjointe offre de services demandeurs d'emploi, entreprises et digitale
- madame Marina Swiatkowski, responsable de service gestion des droits au sein de la direction offre de services demandeurs d'emploi, entreprises et digitale
- madame Martine Bore-Gesta, juriste au sein du service gestion des droits au sein de la direction offre de services demandeurs d'emploi, entreprises et digitale

- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et des systèmes d'information
- monsieur Thomas Fournier, directeur adjoint de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- monsieur Thierry Biensan, responsable de service prévention des fraudes
- madame Isabelle Galland, responsable adjointe de service prévention des fraudes

- monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- monsieur Olivier Duffaut, responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- madame Sophie Lamouroux, adjointe au responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques

- monsieur Henri Alexandre, directeur des plates-formes centralisées pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,
- madame Phuong Dufays-Nung, responsable traitement centralisé indemnisation (Direction des plate-formes centralisées) pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,
- monsieur Martial Caillet, responsable d'équipe au sein du service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,
- madame Maria Barros, responsable d'équipe au sein du service traitement centralisé indemnisation
- monsieur Jean-Pierre Alibert, juriste audiencier au sein du service traitement centralisé indemnisation pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,

- madame Yasmina Maloubier, directrice de la plateforme d'activités mutualisées pour la Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Haute-Vienne et Vienne

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 14 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Odile Darricau, management de fonction opérations
- monsieur Alain Claireaux, directeur offre de services demandeurs d'emploi, entreprises et digitale
- madame Corinne Billau, directrice adjointe offre de services demandeurs d'emploi, entreprises et digitale

- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et des systèmes d'information
- monsieur Thomas Fournier, directeur adjoint de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- monsieur Thierry Biensan, responsable de service prévention des fraudes
- madame Isabelle Galland, responsable adjointe de service prévention des fraudes

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 15 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale,
- madame Christine Georget, directrice en charge de la gestion des ressources humaines
- monsieur Jérôme Monchaussé, directeur en charge des relations sociales et accompagnement au changement

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 16 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques,
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion,
- monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
- monsieur Hakim Bourbia, juriste

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 17 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale,

Section 7 – Divers

Article 18 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques,
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion,
- monsieur Thierry Moreau, directeur finance et contrôle de gestion

- monsieur Thierry Geffard, directeur des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques

- madame Isabelle Dovergne, directrice adjointe des plateformes régionales de production et de services pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques

- monsieur Olivier Duffaut, responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques
- madame Sophie Lamouroux, adjointe au responsable recouvrement contentieux demandeurs d'emploi et employeurs pour la Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques

- madame Yasmina Maloubier, directrice de la plateforme d'activités mutualisées pour la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne,

- monsieur Henri Alexandre, directeur des plates formes centralisées pour la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne,

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 19 – Abrogation

La décision NAq n° 2017-30 DS DR du 12 juillet 2017 est abrogée.

Article 20 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 27 juillet 2017.

Frédéric Toubeau,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine

Décision GdE n° 2017-61 DS DR du 28 juillet 2017

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2016-19 du 15 juin 2016 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions au sein de la région Grand Est et de ses pays frontaliers

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Grand Est, et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule au sein de la région Grand Est et de ses pays frontaliers, ainsi que tous les états de frais.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Jérôme Haxaire, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur régional adjoint en charge de l'administration, finances et gestion ad interim et directeur performance financière, immobilier et sécurité,
- madame Valérie Arnoux, médiatrice régionale,

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations
- monsieur Nicolas Buchmann, responsable de service offre de service demandeurs d'emploi,
- madame Bérénice Dedieu, responsable de service offre de service entreprises,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- madame Nathalie Lacresse Delorme, responsable de service organisation-qualité-pilotage,
- madame Anne Dhilly-Lefebvre, directrice stratégie et partenariats,
- madame Véronique Kremer, responsable de fonction projets et partenariats,
- madame Marlyce Breun, directrice des affaires générales
- monsieur Jean-François Savart, responsable de service projets et partenariats, FSE,
- monsieur Christian Sodoyer, responsable de service projets et partenariats,
- monsieur Cyprien Fischer, responsable de service projets et partenariats, innovation/RSE, transnational,
- monsieur Arnaud Bourdaire, responsable de service statistiques, études et évaluations,
- monsieur Lionel Hannewald, responsable de service communication,
- madame Marlyce Breun, directrice des affaires générales
- madame Florence Maier, chef de cabinet,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative du personnel,
- madame Véronique Jacquot-Moret, responsable de service gestion administrative du personnel,
- monsieur Eric Arzac, directeur formation, recrutement, pilotage,
- madame Virginie Dulik, responsable de service recrutement carrière et pilotage,
- madame Véronique Baris, responsable de service formation,
- madame Héloïse Leguillette-Cools, responsable de service relations sociales, QVT, santé,

- madame Isabelle Laville, responsable de service accompagnement RH et développement managérial,
- monsieur Jacques Beaudinet, responsable de fonction-SI et Sécurité,
- madame Sophie Gomes, responsable de service comptabilité-finance,
- monsieur Stéphane Morel, responsable de service contrôle de gestion,
- madame Pascale Lamontagne, mission de responsable immobilier SI,

- madame Michèle Ragot, responsable de service sécurité des personnes et des biens,
- monsieur Jean-Pierre Lecuire, directeur des achats, juridique et appui logistique,
- monsieur Didier Fournaise, responsable de service approvisionnements et appui logistique ad intérim et responsable de pôle approvisionnements et appui logistique, implantation Reims,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service juridique et marchés,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Sébastien Touret, responsable de service contrôle interne-maîtrise des activités,
- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Karine Gourieux, responsable de pôle offre de service demandeurs d'emploi dominante accompagnements spécialisés,
- monsieur Olivier Wehrle, responsable de pôle offre de service demandeurs d'emploi dominante ingénierie prestations et formations,
- monsieur Eric Cligny, responsable de pôle offre de service demandeurs d'emploi dominante transitions professionnelles,

- madame Agnès Petitjean, responsable de pôle offre de service entreprises dominante MRS et recrutements,
- monsieur Eric Pollart, responsable de pôle offre de service entreprises dominante transnational et mesures,
- madame Laure Vicherat, responsable de pôle règlementaire-indemnisation, implantation Reims,
- monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable de pôle règlementaire-indemnisation, implantation Nancy,
- monsieur Didier Curate, responsable du pôle organisation-qualité-pilotage dominante appui pilotage réseau,

- monsieur Philippe Berviller, responsable de pôle organisation-qualité-pilotage, dominante déploiement et sécurisation des projets,
- monsieur Denis Albisser, responsable de pôle organisation-qualité-pilotage, dominante pilotage des résultats,
- monsieur Jérôme Fornalczyk, responsable de pôle études et analyse,
- monsieur Elie Rosière, responsable de pôle communication opérationnelle,
- madame Claudine Celli Panek, responsable de pôle communication interne,
- monsieur Thomas Gautier, responsable de pôle gestion administrative du personnel dominante SIRH,
- madame Marceline Baena, responsable de pôle gestion administrative du personnel dominante droit local,
- madame Alexia Fevre, responsable de pôle recrutement et carrière, implantation Strasbourg,
- monsieur David Balandras, responsable de pôle relations sociales, QVT, santé, dominante QVT,
- madame Sophie Berruyer, responsable de pôle relations sociales, QVT, santé, dominante santé,
- madame Patricia Roffino, responsable de pôle comptabilité intervention et RH,
- monsieur Alain Waechter, responsable de pôle comptabilité auxiliaire-finance,
- monsieur Philippe Schwarz, responsable de pôle immobilier SI, implantation Nancy,
- monsieur Daniel Jost, responsable de pôle immobilier SI, implantation Strasbourg,
- monsieur Cyrille Becker, responsable de pôle approvisionnements et appui logistique, implantation Nancy,
- monsieur Eric Morel, responsable de pôle achats juridique et marchés, implantation Nancy,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de pôle juridique et marchés, implantation Strasbourg.

Article 2 – Ordres de missions en dehors de la région Grand Est

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule en dehors de la région Grand Est.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Jérôme Haxaire, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur régional adjoint en charge de l'administration, finances et gestion ad interim et directeur performance financière, immobilier et sécurité,

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- madame Anne Dhilly-Lefebvre, directrice stratégie et partenariats,
- madame Véronique Kremer, responsable de fonction projets et partenariats,

- madame Marlyce Breun, directrice des affaires générales,
- madame Florence Maier, chef de cabinet,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative du personnel,
- monsieur Eric Arsac, directeur formation, recrutement, pilotage,
- monsieur Jacques Beaudinet, responsable de fonction-SI et Sécurité,
- monsieur Jean-Pierre Lecuire, directeur des achats, juridique et appui logistique,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques.

Article 3 – Ordres de missions hors de France métropolitaine

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule hors de France métropolitaine.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Jérôme Haxaire, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur régional adjoint en charge de l'administration, finances et gestion ad interim et directeur performance financière, immobilier et sécurité.

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 4 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 ci-dessous à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Jérôme Haxaire, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur régional adjoint en charge de l'administration, finances et gestion ad interim et directeur performance financière, immobilier et sécurité,

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations

- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- madame Anne Dhilly-Lefebvre, directrice stratégie et partenariats,
- madame Véronique Kremer, responsable de fonction projets et partenariats,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative du personnel,
- monsieur Eric Arzac, directeur formation, recrutement, pilotage,
- monsieur Jacques Beaudinet, responsable de fonction-SI et Sécurité,
- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur des achats, juridique et appui logistique,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques.

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 5 ci-dessous, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 5 Bénéficiaire de la délégation visée au § 4 du présent article :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- madame Anne Dhilly-Lefebvre, directrice stratégie et partenariats,
- madame Véronique Kremer, responsable de fonction projets et partenariats,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative du personnel,
- monsieur Eric Arzac, directeur formation, recrutement, pilotage,
- monsieur Jacques Beaudinet, responsable de fonction-SI et Sécurité,
- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur des achats, juridique et appui logistique,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques.

§ 6 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 5 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Nicolas Buchmann, responsable de service offre de service demandeurs d'emploi,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- madame Nathalie Lacresse Delorme, responsable de service organisation-qualité-pilotage,
- monsieur Jean-François Savart, responsable de service projets et partenariats, FSE,
- monsieur Christian Sodoyer, responsable de service projets et partenariats,
- monsieur Cyprien Fischer, responsable de service projets et partenariats, innovation/RSE, transnational,
- monsieur Arnaud Bourdaire, responsable de service statistiques, études et évaluations,
- monsieur Lionel Hannewald, responsable de service communication,
- madame Véronique Jacquot-Moret, responsable de service gestion administrative du personnel,
- madame Virginie Dulik, responsable de service recrutement carrière et pilotage,
- madame Véronique Baris, responsable de service formation,
- madame Héloïse Leguillette-Cools, responsable de service relations sociales, QVT, santé,
- madame Isabelle Laville, responsable de service accompagnement RH et développement managérial,
- madame Sophie Gomes, responsable de service comptabilité-finance,

- monsieur Stéphane Morel, responsable de service contrôle de gestion,
- madame Pascale Lamontagne, responsable de service immobilier SI,
- madame Michèle Ragot, responsable de service sécurité des personnes et des biens,
- monsieur Didier Fournaise, responsable de service approvisionnements et appui logistique ad intérim et responsable de pôle approvisionnements et appui logistique, implantation Reims,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service juridique et marchés,
- monsieur Sébastien Touret, responsable de service contrôle interne-maîtrise des activités
- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude.

§ 7 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- monsieur Nicolas Buchmann, responsable de service offre de service demandeurs d'emploi,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- madame Nathalie Lacresse Delorme, responsable de service organisation-qualité-pilotage,
- monsieur Jean-François Savart, responsable de service projets et partenariats, FSE,
- monsieur Christian Sodoyer, responsable de service projets et partenariats,
- monsieur Cyprien Fischer, responsable de service projets et partenariats, innovation/RSE, transnational,
- monsieur Arnaud Bourdairé, responsable de service statistiques, études et évaluations,
- monsieur Lionel Hannewald, responsable de service communication,
- madame Véronique Jacquot-Moret, responsable de service gestion administrative du personnel,
- madame Virginie Dulik, responsable de service recrutement carrière et pilotage,
- madame Véronique Baris, responsable de service formation,
- madame Héroïse Leguillette-Cools, responsable de service relations sociales, QVT, santé,
- madame Isabelle Laville, responsable de service accompagnement RH et développement managérial,
- madame Sophie Gomes, responsable de service comptabilité-finance,
- monsieur Stéphane Morel, responsable de service contrôle de gestion,
- madame Pascale Lamontagne, responsable de service immobilier SI,
- madame Michèle Ragot, responsable de service sécurité des personnes et des biens,
- monsieur Didier Fournaise, responsable de service approvisionnements et appui logistique ad intérim et responsable de pôle approvisionnements et appui logistique, implantation Reims,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service juridique et marchés,
- monsieur Sébastien Touret, responsable de service contrôle interne-maîtrise des activités,
- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude.

§ 8 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 7 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Karine Gourieux, responsable de pôle offre de service demandeurs d'emploi dominante accompagnements spécialisés,
- monsieur Olivier Wehrle, responsable de pôle offre de service demandeurs d'emploi dominante ingénierie prestations et formations,
- monsieur Eric Cligny, responsable de pôle offre de service demandeurs d'emploi dominante transitions professionnelles
- madame Agnès Petitjean, responsable de pôle offre de service entreprises dominante MRS et recrutements,
- monsieur Eric Pollart, responsable de pôle offre de service entreprises dominante transnational et mesures,
- madame Laure Vicherat, responsable de pôle règlementaire-indemnisation, implantation Reims,
- monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable de pôle règlementaire-indemnisation, implantation Nancy

- monsieur Didier Curate, responsable du pôle organisation-qualité-pilotage dominante appui pilotage réseau,
- monsieur Philippe Berviller, responsable de pôle organisation-qualité-pilotage, dominante déploiement et sécurisation des projets,
- monsieur Denis Albisser, responsable de pôle organisation-qualité-pilotage, dominante pilotage des résultats,
- monsieur Jérôme Fornalczyk, responsable de pôle études et analyse,
- monsieur Elie Rosière, responsable de pôle communication opérationnelle,
- madame Claudine Celli Panek, responsable de pôle communication interne,
- monsieur Thomas Gautier, responsable de pôle gestion administrative du personnel dominante SIRH,
- madame Marceline Baena, responsable de pôle gestion administrative du personnel dominante droit local,
- madame Alexia Fevre, responsable de pôle recrutement et carrière, implantation Strasbourg,
- monsieur David Balandras, responsable de pôle relations sociales, QVT, santé, dominante QVT,
- madame Sophie Berruyer, responsable de pôle relations sociales, QVT, santé, dominante santé,
- madame Patricia Roffino, responsable de pôle comptabilité intervention et RH,
- monsieur Alain Waechter, responsable de pôle comptabilité auxiliaire-finance,
- monsieur Philippe Schwarz, responsable de pôle immobilier SI, implantation Nancy,
- monsieur Daniel Jost, responsable de pôle immobilier SI, implantation Strasbourg,
- monsieur Cyrille Becker, responsable de pôle approvisionnements et appui logistique, implantation Nancy,
- monsieur Eric Morel, responsable de pôle achats juridique et marchés, implantation Nancy,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de pôle juridique et marchés, implantation Strasbourg.

Article 5 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 ci-dessous à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Thierry Clech, directeur régional adjoint en charge de l'administration, finances et gestion ad interim et directeur performance financière, immobilier et sécurité,
- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur des achats, juridique et appui logistique,
- monsieur Jacques Beaudinet, responsable de fonction-SI et Sécurité,

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 5 ci-dessous, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 5 Bénéficiaire de la délégation visée au § 4 du présent article :

- monsieur Jacques Beaudinet, responsable de fonction-SI et Sécurité,
- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur des achats, juridique et appui logistique,

§ 6 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 5 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Pascale Lamontagne, mission de responsable de service immobilier SI,
- monsieur Didier Fournaise, responsable de service approvisionnements et appui logistique ad intérim et responsable de pôle approvisionnements et appui logistique, implantation Reims,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service juridique et marchés.

§ 7 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, à l'effet de signer, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- madame Pascale Lamontagne, mission de responsable de service immobilier SI,
- monsieur Didier Fournaise, responsable de service approvisionnements et appui logistique ad intérim et responsable de pôle approvisionnements et appui logistique, implantation Reims,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service juridique et marchés.

§ 8 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 7 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Philippe Schwarz, responsable de pôle immobilier SI, implantation Nancy,
- monsieur Daniel Jost, responsable de pôle immobilier SI, implantation Strasbourg,
- monsieur Cyrille Becker, responsable de pôle approvisionnements et appui logistique, implantation Nancy,
- monsieur Eric Morel, responsable de pôle achats juridique et marchés, implantation Nancy,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de pôle juridique et marchés, implantation Strasbourg.

Article 6 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Thierry Clech, directeur régional adjoint en charge de l'administration, finances et gestion ad interim et directeur performance financière, immobilier et sécurité,
- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Jean-Pierre Lecuire, directeur des achats, juridique et appui logistique.

Article 7 – Autres contrats

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 ci-dessous au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail), et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Thierry Clech, directeur régional adjoint en charge de l'administration, finances et gestion ad interim et directeur performance financière, immobilier et sécurité,

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Anne Dhilly-Lefebvre, directrice stratégie et partenariats,
- madame Véronique Kremer, responsable de fonction projets et partenariats,
- madame Marlyce Breun, directrice des affaires générales,
- madame Florence Maier, chef de cabinet,
- monsieur Jean-Pierre Lecuire, directeur des achats, juridique et appui logistique,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques.

Section 3 – Ressources humaines

Article 8 – Gestion des ressources humaines

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées aux § 2 à 4 ci-dessous, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- 11. dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction

régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,

- 12. prendre les décisions de nomination, les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines à l'exception des décisions concernant la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, et des décisions prises dans le cadre du pouvoir disciplinaire,
- 13. prendre les décisions concernant la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée aux 11 ; 12 et 13 du § 1 :

- monsieur Jérôme Haxaire, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Eric Arzac, directeur formation, recrutement, pilotage,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative du personnel.

§ 3 Bénéficie de la délégation visée au 11 du § 1 :

- madame Véronique Jacquot-Moret, responsable de service gestion administrative du personnel.

Section 4 – Recouvrement

Article 9 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

§ 2 Bénéficient de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Nicolas Buchmann, responsable de service offre de service demandeurs d'emploi,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- madame Laure Vicherat, responsable de pôle règlementaire-indemnisation, implantation Reims,
- monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable du pôle règlementaire – indemnisation, implantation de Nancy,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, adjoint à la directrice des activités centralisées,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Aziza Aifa, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe 39 49 de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe régionale entreprises et équipe prestations, de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, chef de service plateforme back office, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Ludovic Leclercq, responsable 3949, 3995, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Christelle Gil, responsable prestations aides et mesures, formations, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, ajointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.
- monsieur Olivier Arnaz, responsable d'équipe de production.

§ 3 Délégation permanente est donnée à madame Laura Mougneau, recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé.

Article 10 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 8, § 1, faire procéder à son exécution et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Nicolas Buchmann, responsable de service offre de service demandeurs d'emploi,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,

- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, adjoint à la directrice des activités centralisées,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, à compter du 1^{er} septembre 2017.

- madame Aziza Aifa, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe 39 49 de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe régionale entreprises et équipe prestations, de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, chef de service plateforme back office, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Ludovic Leclercq, responsable 3949, 3995, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Christelle Gil, responsable prestations aides et mesures, formations, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.
- monsieur Olivier Arnaz, responsable d'équipe de production.

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure, faire procéder à son exécution, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Nicolas Buchmann, responsable de service offre de service demandeurs d'emploi,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,

- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,

- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, adjoint à la directrice des activités centralisées,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, à compter du 1^{er} septembre 2017.
- madame Aziza Aifa, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe 39 49 de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe régionale entreprises et équipe prestations, de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, chef de service plateforme back office, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Ludovic Leclercq, responsable 3949, 3995, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Christelle Gil, responsable prestations aides et mesures, formations, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.
- monsieur Olivier Arnaz, responsable d'équipe de production.

Article 11 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

1.1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe,
- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Nicolas Buchmann, responsable de service offre de service demandeurs d'emploi,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- madame Laure Vicherat, responsable de pôle règlementaire-indemnisation, implantation Reims,
- monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable du pôle règlementaire – indemnisation, implantation de Nancy,

- monsieur Gwénaël Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,

- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, adjoint à la directrice des activités centralisées,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, à compter du 1^{er} septembre 2017,
- madame Aziza Aifa, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe 39 49 de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe régionale entreprises et équipe prestations, de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, chef de service plateforme back office, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Ludovic Leclercq, responsable 3949, 3995, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Christelle Gil, responsable prestations aides et mesures, formations, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable d'équipe de production au sein de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

1.2 Délégation temporaire de signature, en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale Grand Est, est donnée aux personnes ci-après désignées, pour, en son nom :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées, à titre exceptionnel, sans limite de durée, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, à titre exceptionnel, sans limite de durée, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe,

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Thierry Clech, directeur régional adjoint en charge de l'administration, finances et gestion ad interim et directeur performance financière, immobilier et sécurité.

§ 2 – Remise de dette

2.1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les

demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Gwénaël Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés.

2.2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- monsieur Gwénaël Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Nicolas Buchmann, responsable de service offre de service demandeurs d'emploi,
- monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable du pôle règlementaire – indemnisation, implantation de Nancy,
- madame Laure Vicherat, responsable de pôle règlementaire-indemnisation, implantation Reims,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, adjoint à la directrice des activités centralisées,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, à compter du 1^{er} septembre 2017.
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe 39 49 de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, chef de service plateforme back office, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,

- madame Anne Planté, ajointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

- monsieur Olivier Arnaz, responsable d'équipe de production au sein de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

§ 3 – Admission en non-valeur

3.1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Gwénaël Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés.

3.2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, pour, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Nicolas Buchmann, responsable de service offre de service demandeurs d'emploi,

- monsieur Gwénaël Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, adjoint à la directrice des activités centralisées,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, à compter du 1^{er} septembre 2017.
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe 39 49 de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, chef de service plateforme back office, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,

- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, ajointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.
- monsieur Olivier Arnaz, responsable d'équipe de production au sein de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Section 5 – Décisions sur recours

Article 12 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Jérôme Haxaire, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur régional adjoint en charge de l'administration, finances et gestion ad interim et directeur performance financière, immobilier et sécurité,

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- madame Anne Dhilly-Lefebvre, directrice stratégie et partenariats,
- madame Véronique Kremer, responsable de fonction projets et partenariats,
- madame Marlyce Breun, directrice des affaires générales,
- madame Florence Maier, chef de cabinet,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative du personnel,
- monsieur Eric Arzac, directeur formation, recrutement, pilotage,
- monsieur Jean-Pierre Lecuire, directeur des achats, juridique et appui logistique,
- monsieur Jacques Beaudinet, responsable de fonction-SI et Sécurité,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 13 – Plaintes sans constitution de partie civile

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 ci-dessous à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Jérôme Haxaire, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,

- monsieur Thierry Clech, directeur régional adjoint en charge de l'administration, finances et gestion ad interim et directeur performance financière, immobilier et sécurité,
- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur des achats, juridique et appui logistique.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jacques Beaudinet, responsable de fonction-SI et Sécurité,
- madame Michèle Ragot, responsable de service sécurité des personnes et des biens,
- madame Pascale Lamontagne, mission de responsable de service immobilier SI,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service juridique et marchés,
- monsieur Eric Morel, responsable de pôle achats juridique et marchés, implantation Nancy,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de pôle juridique et marchés, implantation Strasbourg.

Article 14 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Grand Est, ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,

- monsieur Thierry Clech, directeur régional adjoint en charge de l'administration, finances et gestion ad interim et directeur performance financière, immobilier et sécurité,

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur des achats, juridique et appui logistique,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de pôle juridique et marchés, implantation Strasbourg,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, adjoint à la directrice des activités centralisées,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, à compter du 1^{er} septembre 2017,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,

- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe 39 49 de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, chef de service plateforme back office, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, ajointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne.

- monsieur Ludovic Leclercq, responsable 3949, 3995, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Christelle Gil, responsable prestations aides et mesures, formations, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable d'équipe de production au sein de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,

Article 15– Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Grand Est, ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Thierry Clech, directeur régional adjoint en charge de l'administration, finances et gestion ad interim et directeur performance financière, immobilier et sécurité,

- monsieur Jean-Pierre Lecuire, directeur des achats, juridique et appui logistique,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de pôle juridique et marchés, implantation Strasbourg,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Sébastien Touret, responsable de service contrôle interne-maîtrise des activités,
- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,

- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, adjoint à la directrice des activités centralisées,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, à compter du 1^{er} septembre 2017,
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe 39 49 de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, chef de service plateforme back office, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, ajointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable d'équipe de production au sein de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,

Article 16 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Jérôme Haxaire, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative du personnel,
- monsieur Eric Arzac, directeur formation, recrutement, pilotage,
- madame Virginie Dulik, responsable de service recrutement carrière et pilotage,
- madame Héloïse Leguillette-Cools, responsable de service relations sociales, QVT, santé,

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 17 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Jérôme Haxaire, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur régional adjoint en charge de l'administration, finances et gestion ad interim et directeur performance financière, immobilier et sécurité,
- monsieur Jean-Pierre Lecuire, directeur des achats, juridique et appui logistique,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service juridique et marchés,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de pôle juridique et marchés, implantation Strasbourg,
- monsieur Eric Morel, responsable de pôle juridique et marchés, implantation Nancy

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Grand Est, ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 18 – Transactions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à la personne ci-après désignée, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand

Est, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 5 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Jérôme Haxaire, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur régional adjoint en charge de l'administration, finances et gestion ad interim et directeur performance financière, immobilier et sécurité,
- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur des achats, juridique et appui logistique,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques.

Section 7 – Divers

Article 19 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, adjoint à la directrice des activités centralisées,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, à compter du 1^{er} septembre 2017,
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe 39 49 de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Frédéric Bizet, chef de service plateforme back office, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,

- monsieur Olivier Arnaz, responsable d'équipe de production au sein de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 9 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 20 – Abrogation

La décision GdE n° 2017-56 DS DR du 3 juillet 2017 est abrogée.

Article 21 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 28 juillet 2017.

Michèle Lailler-Beaulieu,
directrice régionale
de Pôle emploi Grand Est

Décision GdE n° 2017-62 DS Agences du 28 juillet 2017

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :
- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- monsieur Laurent Foltin, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,

- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquet, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Muriel Ketterlin, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Céline Feldmann, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Nathalie Bernhard, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Thann,
- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Marie Progin, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Sandrine Arendt, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Ersin Yildiz, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Odile Playoust, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Sonia Marminat, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Valérie Dahmani Moussa, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,

- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau, chargée de l'accompagnement dématérialisé,
- madame Marie-Claude Egermann, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Gangloff, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Vanela Moutous, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Marie-Louise Schoch, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Christelle Ostrowski, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- monsieur Francis Weber, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Estelle Le Goff, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Magalie Caput, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Florine Gringer, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,

- madame Agnès Jully, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Ingrid Verdin, directrice adjointe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Marlène Fourkal, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Véronique Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers jusqu'au 31/12/2017,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gainé, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Zohra Douaidi, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Grégory Weitz, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur Christophe Barfuss, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, référent règlementaire et applicatifs de pôle Altkirch,
- madame Noelle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Marie-Paule Jordy, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe jusqu'au 31/12/2017,
- monsieur Emmanuel Rieht, en mission de référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Colmar Europe jusqu'au 31/10/2017,
- madame Séverine Kozlow, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Bénédicte Bacq, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Serge Guiguen, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Paul Hank, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Guebwiller,
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- monsieur Marcel Sanlaville, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Lamia Idir, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Céline Noel, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Thann,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Sylvain Brodka, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Valéry Blanchard, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- monsieur Kamel Lafsihane, directeur ad interim de l'agence Reims Bezannes du 01/08/2017 au 02/12/2017 et responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes
- monsieur Laurent Lambert, directeur ad interim de l'agence de services spécialisés Reims Hippodrome,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Nathalie Poittevin, directrice de l'agence Epervain,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,

- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint Dizier,
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Revin,
- monsieur Maurice Dureuil, adjoint au directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Patrick Léon, adjoint au directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Barbier, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référent réglementaire et applicatif de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Moulleron, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent réglementaire et applicatif de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Carole Dehut-Brizet, référent réglementaire et applicatif de l'agence de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe production de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe production de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référent réglementaire et applicatif de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référent réglementaire et applicatif de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe production de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe production de l'agence Rethel,
- madame Odile Schaller, référent réglementaire et applicatif de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Alain Valette, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Géraldine Marcoult, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Copainville,

- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe production de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référent réglementaire et applicatif de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe production de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe production de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référent réglementaire et applicatif de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- madame Maggy Manichon, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Laure Vicherat, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Emma Jourdain, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Laure Menneret, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur-adjoint de l'agence Châlons Cathédrale,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Monique Bertrand-Trochain, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Nadine Caizergues, référent réglementaire et applicatif de l'agence Châlons Cathédrale,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référent réglementaire et applicatif de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe production de l'agence Sézanne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe production de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référent réglementaire et applicatif de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe production de l'agence Vitry-le-François
- madame Marie-Neige Beauvais, responsable d'équipe production de l'agence Vitry-le-François,
- madame Emeline Dez, référent réglementaire et applicatif de l'agence Vitry-le-François,
- madame Agnès Gruot, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,

- madame Alexandra Duwez, référent réglementaire et applicatif de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe production de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe production de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référent réglementaire et applicatif de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Abdelbaki Mihoub, référent réglementaire et applicatif de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur François Cordier, référent réglementaire et applicatif de la direction des opérations,
- madame Christelle Gil, responsable prestations aides et mesures, formations,
- monsieur Frédéric Bizet, chef de service plateforme back office,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Stéphanie Stern, directrice ad interim de pôle emploi Forbach Schuman – agence de services spécialisés
- monsieur Pascal Grivel, directeur de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué au sein de la direction territoriale Pôle emploi Meurthe et Moselle, directeur ad interim de pôle emploi Nancy Gentilly jusqu'au 30/09/2017,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Thiébaud,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Roger Markiewicz, directeur de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Isabelle Ambrosetti, directrice ad interim et responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- madame Laurence Flament, directrice de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,
- madame Nadine Clément, directrice ad interim de pôle emploi Woippy,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
- madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
- madame Carole Fleurant, responsable réglementaire et applicatif de pôle emploi Briey,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,

- monsieur Sébastien Collonges, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, responsable réglementaire et applicatif de pôle emploi Longwy,
- madame Catherine Dangien, adjointe à la directrice d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Dominique Robert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Chantal Housset, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Lunéville,
- madame Nassira Bentouhami, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Marie Claude Houker, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Marie-Laure Guillemain, responsable d'équipe de production de l'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier Poirieux, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christine Buchmann, directrice adjointe de de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Yvon Le Gall, adjoint au directeur d'agence, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Francine Trompette, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Elisabeth Birck, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Agnès Bertin, adjointe au directeur, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Saint Thiébaud,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Saint Thiébaud,
- madame Séverine Voison, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Saint Thiébaud,
- madame Brigitte Perlot, adjointe au directeur d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de production de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de production de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Vandoeuvre,

- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Commercy,
- madame Evelyne Marc, responsable d'équipe de production de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de production de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Valérie Sandrin Sene, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de production de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de production de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable réglementaire applicatif de pôle emploi Creutzwald,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Jérôme Flesch, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe transfrontalier de pôle emploi Forbach Schuman,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe CSP de pôle emploi Forbach Schuman,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Martine Grasel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hagondange,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hagondange,
- monsieur David Guelen, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Hayange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest Pommier, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- monsieur Eric Amschler, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hayange,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- madame Myriam Denis, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Metz Blida,
- madame Aline Schuler, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Sébastopol,

- madame Violette Heip, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de production ad interim de pôle emploi Metz Sébastopol jusqu'au 31/12/2017,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Eric Pierrevelcin, responsable accueil, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- madame Zheria Henni Rached, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Jocelyne Hennequin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Martine Pistone, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint Avold,
- madame Valérie Gillot, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable accueil de pôle emploi Sarrebourg jusqu'au 30/11/2017,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Eric Haschnik, directeur d'agence adjoint et responsable accueil de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Isabelle Auprêtre, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick Jansem, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Patricia Wehr, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe production de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Agnès Schneider, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Céline Peugeot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Muriel Calamai, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil de pôle emploi Thionville Beaugard,
- madame Maryline Berto, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Beaugard,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Beaugard,

- madame Hafida Harichane, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Yoan Uhrig, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe de production, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Raphaël Tremel, adjoint à la directrice d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Benoît Montigny, responsable d'équipe de production de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Gérard Duval, adjoint à la directrice d'agence de pôle emploi Remiremont,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Philippe Nicolle, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe de production pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Thierry Normand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Woippy.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au service des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,

- 6) prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 7) prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides versées à ce titre lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 8) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 6 à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule au sein de la région Grand Est et de ses pays frontaliers ainsi que les états de frais qui s'y rapportent, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements en dehors de la région et hors France métropolitaine,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Ordres de missions en dehors de la région Grand Est

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, au profit des agences pôle emploi, les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule en dehors de la région Grand Est.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article

- monsieur Jean-Luc Kientz, directeur territorial ad interim, Pôle emploi Haut-Rhin,
- madame Ivane Squelbut, directrice territoriale, Pôle emploi Bas-Rhin,
- monsieur François Braun, directeur territorial délégué, Pôle emploi Bas-Rhin,
- monsieur Claude Rouillon, directeur territorial, Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- monsieur Fiorenzo Fiorini, directeur territorial, Pôle emploi Meuse,
- monsieur Patrick Guiné, directeur territorial, Pôle emploi Moselle,
- monsieur Fabrice Nourdin, directeur territorial Pôle emploi Vosges,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué au sein de la direction territoriale Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- monsieur Philippe Weisseldinger, directeur territorial délégué au sein de la direction territoriale Pôle emploi Moselle,
- madame Sigrid Bigorgne, directrice territoriale déléguée ad interim au sein de la direction territoriale Pôle emploi Moselle,
- monsieur Yann Eric Heintz, direction territoriale Pôle emploi Meuse,
- monsieur Pierre Corbin, direction territoriale Pôle emploi Vosges,
- monsieur Philippe Lacoste, directeur territorial Pôle emploi Marne,
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi Haute Marne,
- monsieur Fabrice Herbert, directeur territorial Pôle emploi Aube,

- madame Chantal Sire, directrice territoriale Pôle emploi Ardennes.
- monsieur Joël Giebarck, directeur territorial délégué Pôle emploi Marne,
- monsieur Pascal Sarti, direction territoriale Pôle emploi Ardennes,
- monsieur Edgar Beau, direction territoriale Pôle emploi Aube,
- madame Marylène Grépinet direction territoriale Pôle emploi Haute-Marne.

Article 4 – Ordres de missions hors de France métropolitaine

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, au profit des agences pôle emploi, les ordres de mission des agents et autorisations d'utiliser un véhicule hors de France métropolitaine.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Jérôme Haxaire, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur régional adjoint en charge de l'administration, finances et gestion ad interim et directeur performance financière, immobilier et sécurité.

Article 5 – Conventions locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 6 de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) initier les conventions locales de subvention ;
- 3) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 6 – Délégués permanents

Bénéficiaire des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 5, à titre permanent :

- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- monsieur Laurent Foltin, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquel, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,

- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Muriel Ketterlin, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Céline Feldmann, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Nathalie Bernhard, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Thann.
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Sylvain Brodka, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Valéry Blanchard, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- monsieur Kamel Lafsihane, directeur ad interim de l'agence Reims Bezannes du 01/08/2017 au 02/12/2017 et responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes
- monsieur Laurent Lambert, directeur ad interim de l'agence de services spécialisés Reims Hippodrome,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Nathalie Poittevin, directrice de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint Dizier
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Revin,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Stéphanie Stern, directrice ad interim de pôle emploi Forbach Schuman – agence de services spécialisés
- monsieur Pascal Grivel, directeur de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué au sein de la direction territoriale Pôle emploi Meurthe et Moselle, directeur ad interim de pôle emploi Nancy Gentilly jusqu'au 30/09/2017,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Thiébaud,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Roger Markiewicz, directeur de pôle emploi Pont-à-Mousson,

- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Isabelle Ambrosetti, directrice ad interim et responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- madame Laurence Flament, directrice de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,
- madame Nadine Clément, directrice ad interim de pôle emploi Woippy.

Article 7 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 6 de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 article 1 et aux articles 2 et 5 :

- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Marie Progin, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Sandrine Arendt, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Ersin Yildiz, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Odile Playoust, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Sonia Marminat, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Valérie Dahmani Moussa, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,

- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau, chargée de l'accompagnement dématérialisé,
- madame Marie-Claude Egermann, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Gangloff, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Vanela Moutous, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Marie-Louise Schoch, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Christelle Ostrowski, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- monsieur Francis Weber, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Estelle Le Goff, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Magalie Caput, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Florine Gringer, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,

- madame Agnès Jully, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Ingrid Verdin, directrice adjointe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Marlène Fourkal, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Véronique Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers jusqu'au 31/12/2017,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gainé, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Zohra Douaidi, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Grégory Weitz, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur Christophe Barfuss, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, référent règlementaire et applicatifs de pôle Altkirch,
- madame Noelle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Marie-Paule Jordy, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe jusqu'au 31/12/2017,
- monsieur Emmanuel Rieht, en mission de référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Colmar Europe jusqu'au 31/10/2017,
- madame Séverine Kozlow, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Bénédicte Bacq, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Serge Guiguen, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Paul Hank, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Guebwiller,
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- monsieur Marcel Sanlaville, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Lamia Idir, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Céline Noel, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Thann,
- monsieur Maurice Dureuil, adjoint au directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Patrick Léon, adjoint au directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Barbier, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référent règlementaire et applicatif de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,

- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent réglementaire et applicatif de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Carole Dehut-Brizet, référent réglementaire et applicatif de l'agence de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe production de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe production de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référent réglementaire et applicatif de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référent réglementaire et applicatif de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe production de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe production de l'agence Rethel,
- madame Odile Schaller, référent réglementaire et applicatif de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Alain Valette, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Géraldine Marcoult, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe production de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référent réglementaire et applicatif de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe production de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe production de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référent réglementaire et applicatif de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Jeanne d'Arc,

- monsieur Laurent Devillers, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- madame Maggy Manichon, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Laure Vicherat, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Emma Jourdain, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Laure Menneret, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur-adjoint de l'agence Châlons Cathédrale,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Monique Bertrand-Trochain, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Nadine Caizergues, référent réglementaire et applicatif de l'agence Châlons Cathédrale,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référent réglementaire et applicatif de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe production de l'agence Sézanne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe production de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référent réglementaire et applicatif de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe production de l'agence Vitry-le-François
- madame Marie-Neige Beauvais, responsable d'équipe production de l'agence Vitry-le-François,
- madame Emeline Dez, référent réglementaire et applicatif de l'agence Vitry-le-François,
- madame Agnès Gruot, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- madame Alexandra Duwez, référent réglementaire et applicatif de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe production de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe production de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référent réglementaire et applicatif de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Abdelbaki Mihoub, référent réglementaire et applicatif de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référent réglementaire et applicatif de la direction des opérations,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Brie,
- madame Fabienne Ugolini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Brie,
- madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de production de pôle emploi Brie,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de production de pôle emploi Brie,
- madame Carole Fleurant, responsable réglementaire et applicatif de pôle emploi Brie,
- monsieur Christophe Liebna, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Collonges, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, responsable réglementaire et applicatif de pôle emploi Longwy,
- madame Catherine Dangien, adjointe à la directrice d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,

- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Dominique Robert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Chantal Housset, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Lunéville,
- madame Nassira Bentouhami, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Marie Claude Houker, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Marie-Laure Guillemain, responsable d'équipe de production de l'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier Poirieux, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christine Buchmann, directrice adjointe de de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Yvon Le Gall, adjoint au directeur d'agence, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Francine Trompette, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Elisabeth Birck, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Agnès Bertin, adjointe au directeur, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Saint Thiébaut,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Saint Thiébaut,
- madame Séverine Voison, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Saint Thiébaut,
- madame Brigitte Perlot, adjointe au directeur d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de production de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de production de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Bar le Duc,

- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Commercy,
- madame Evelyne Marc, responsable d'équipe de production de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de production de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Valérie Sandrin Sene, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de production de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de production de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable réglementaire applicatif de pôle emploi Creutzwald,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Jérôme Flesch, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe transfrontalier de pôle emploi Forbach Schuman,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe CSP de pôle emploi Forbach Schuman, ,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Martine Grasel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hagondange,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hagondange,
- monsieur David Guelen, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Hayange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest Pommier, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- monsieur Eric Amschler, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hayange,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- madame Myriam Denis, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Metz Blida,
- madame Aline Schuler, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Violette Heip, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de production ad interim de pôle emploi Metz Sébastopol jusqu'au 31/12/2017,

- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Eric Pierrevelcin, responsable accueil, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- madame Zheria Henni Rached, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Jocelyne Hennequin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint Avold,
- madame Martine Pistone, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Valérie Gillot, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable accueil de pôle emploi Sarrebourg jusqu'au 30/11/2017,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Eric Haschnik, directeur d'agence adjoint et responsable accueil de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Isabelle Auaprêtre, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick Jansem, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Patricia Wehr, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe production de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Agnès Schneider, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Céline Peugeot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Muriel Calamai, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Maryline Berto, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Beauregard
- madame Hafida Harichane, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,

- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Yoan Uhrig, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe de production, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Raphaël Tremel, adjoint à la directrice d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Benoit Montigny, responsable d'équipe de production de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Gérard Duval, adjoint à la directrice d'agence de pôle emploi Remiremont,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Philippe Nicolle, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe de production pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Thierry Normand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Woippy.

Article 8 – Prestations en trop versées : délais de remboursements, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations d'assurance chômage ou de solidarité en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail, ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois, et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- monsieur Laurent Foltin, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquet, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,

- madame Muriel Ketterlin, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Céline Feldmann, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Nathalie Bernhard, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Thann.
- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Marie Progin, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Sandrine Arendt, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Ersin Yildiz, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Odile Playoust, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Sonia Marminat, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Valérie Dahmani Moussa, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau, chargée de l'accompagnement dématérialisé,
- madame Marie-Claude Egermann, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Gangloff, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,

- madame Vanela Moutous, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Marie-Louise Schoch, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Christelle Ostrowski, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- monsieur Francis Weber, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Estelle Le Goff, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Magalie Caput, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Florine Gringer, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Agnès Jully, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Ingrid Verdin, directrice adjointe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Marlène Fourkal, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Véronique Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers jusqu'au 31/12/2017,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,

- monsieur Arnaud Gaine, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Zohra Douaidi, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Grégory Weitz, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur Christophe Barfuss, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, référent règlementaire et applicatifs de pôle Altkirch,
- madame Noelle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Marie-Paule Jordy, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe jusqu'au 31/12/2017,
- monsieur Emmanuel Rieht, en mission de référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Colmar Europe jusqu'au 31/10/2017,
- madame Séverine Kozlow, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Laccarre,
- madame Bénédicte Bacq, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Laccarre,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Laccarre,
- monsieur Serge Guiguen, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Colmar Laccarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Paul Hank, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Guebwiller,
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- monsieur Marcel Sanlaville, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Lamia Idir, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Céline Noel, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Thann,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Sylvain Brodka, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Valéry Blanchard, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- monsieur Kamel Lafsihane, directeur ad interim de l'agence Reims Bezannes du 01/08/2017 au 02/12/2017 et responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes
- monsieur Laurent Lambert, directeur ad interim de l'agence de services spécialisés Reims Hippodrome,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Nathalie Poittevin, directrice de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint Dizier
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Revin,

- monsieur Maurice Dureuil, adjoint au directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Patrick Léon, adjoint au directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Barbier, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référent réglementaire et applicatif de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent réglementaire et applicatif de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Carole Dehut-Brizet, référent réglementaire et applicatif de l'agence de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe production de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe production de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référent réglementaire et applicatif de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référent réglementaire et applicatif de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe production de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe production de l'agence Rethel,
- madame Odile Schaller, référent réglementaire et applicatif de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Alain Valette, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Géraldine Marcourt, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe production de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référent réglementaire et applicatif de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe production de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe production de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référent réglementaire et applicatif de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,

- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- madame Maggy Manichon, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Laure Vicherat, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Emma Jourdain, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Laure Menneret, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur-adjoint de l'agence Châlons Cathédrale,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Monique Bertrand-Trochain, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Nadine Caizergues, référent réglementaire et applicatif de l'agence Châlons Cathédrale,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référent réglementaire et applicatif de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe production de l'agence Sézanne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe production de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référent réglementaire et applicatif de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe production de l'agence Vitry-le-François
- madame Marie-Neige Beauvais, responsable d'équipe production de l'agence Vitry-le-François,
- madame Emeline Dez, référent réglementaire et applicatif de l'agence Vitry-le-François,
- madame Agnès Gruot, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- madame Alexandra Duwez, référent réglementaire et applicatif de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe production de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe production de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référent réglementaire et applicatif de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Abdelbaki Mihoub, référent réglementaire et applicatif de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référent réglementaire et applicatif de la direction des opérations,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,

- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Stéphanie Stern, directrice ad interim de pôle emploi Forbach Schuman – agence de services spécialisés,
- monsieur Pascal Grivel, directeur de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué au sein de la direction territoriale Pôle emploi Meurthe et Moselle, directeur ad interim de pôle emploi Nancy Gentilly jusqu'au 30/09/2017,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Thiébaud,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Roger Markiewicz, directeur de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Isabelle Ambrosetti, directrice ad interim et responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- madame Laurence Flament, directrice de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,
- madame Nadine Clément, directrice ad interim de pôle emploi Woippy,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
- madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
- madame Carole Fleurant, responsable réglementaire et applicatif de pôle emploi Briey,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Collonges, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, responsable réglementaire et applicatif de pôle emploi Longwy,
- madame Catherine Dangien, adjointe à la directrice d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Dominique Robert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Chantal Housset, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Lunéville,
- madame Nassira Bentouhami, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Marie Claude Houker, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Marie-Laure Guillemain, responsable d'équipe de production de l'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,

- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier Poirieux, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christine Buchmann, directrice adjointe de de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Yvon Le Gall, adjoint au directeur d'agence, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Francine Trompette, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Elisabeth Birck, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Agnès Bertin, adjointe au directeur, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Saint Thiébaud,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Saint Thiébaud,
- madame Séverine Voison, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Saint Thiébaud,
- madame Brigitte Perlot, adjointe au directeur d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de production de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de production de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Commercy,
- madame Evelyne Marc, responsable d'équipe de production de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de production de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Valérie Sandrin Sene, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Verdun,

- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de production de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de production de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable réglementaire applicatif de pôle emploi Creutzwald,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Jérôme Flesch, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe transfrontalier de pôle emploi Forbach Schuman,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe CSP de pôle emploi Forbach Schuman, ,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Martine Grasel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hagondange,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hagondange,
- monsieur David Guelen, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Hayange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest Pommier, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- monsieur Eric Amschler, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hayange,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- madame Myriam Denis, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Metz Blida,
- madame Aline Schuler, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Violette Heip, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de production ad interim de pôle emploi Metz Sébastopol jusqu'au 31/12/2017,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Eric Pierrevelcin, responsable accueil, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- madame Zheria Henni Rached, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Taison,

- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Jocelyne Hennequin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint Avold,
- madame Martine Pistone, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Valérie Gillot, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable accueil de pôle emploi Sarrebourg jusqu'au 30/11/2017,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Eric Haschnik, directeur d'agence adjoint et responsable accueil de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Isabelle Auprêtre, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick Jansem, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Patricia Wehr, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe production de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Agnès Schneider, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Céline Peugeot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Muriel Calamai, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Maryline Berto, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Hafida Harichane, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Yoan Uhrig, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe de production, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gérardmer,

- monsieur Raphaël Tremel, adjoint à la directrice d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Benoît Montigny, responsable d'équipe de production de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Gérard Duval, adjoint à la directrice d'agence de pôle emploi Remiremont,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Philippe Nicolle, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe de production pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Thierry Normand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Woippy.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite 6 mois, et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros, et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- monsieur Laurent Foltin, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquet, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Muriel Ketterlin, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Céline Feldmann, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Nathalie Bernhard, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,

- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Thann.
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Sylvain Brodka, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Valéry Blanchard, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- monsieur Kamel Lafsihane, directeur ad interim de l'agence Reims Bezannes du 01/08/2017 au 02/12/2017 et responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Laurent Lambert, directeur ad interim de l'agence de services spécialisés Reims Hippodrome,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Nathalie Poittevin, directrice de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint Dizier
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Revin,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Stéphanie Stern, directrice ad interim de pôle emploi Forbach Schuman – agence de services spécialisés
- monsieur Pascal Grivel, directeur de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué au sein de la direction territoriale Pôle emploi Meurthe et Moselle, directeur ad interim de pôle emploi Nancy Gentilly jusqu'au 30/09/2017,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Thiébaud,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Roger Markiewicz, directeur de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Isabelle Ambrosetti, directrice ad interim et responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,

- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- madame Laurence Flament, directrice de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,
- madame Nadine Clément, directrice ad interim de pôle emploi Woippy.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Marie Progin, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Sandrine Arendt, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Ersin Yildiz, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Odile Playoust, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Sonia Marminat, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Valérie Dahmani Moussa, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau, chargée de l'accompagnement dématérialisé,
- madame Marie-Claude Egermann, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,

- madame Muriel Gangloff, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Vanela Moutous, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Marie-Louise Schoch, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Christelle Ostrowski, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- monsieur Francis Weber, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Estelle Le Goff, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Magalie Caput, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Florine Gringer, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Agnès Jully, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Ingrid Verdin, directrice adjointe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,

- madame Marlène Fourkal, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Véronique Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers jusqu'au 31/12/2017,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gaine, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Zohra Douaidi, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Grégory Weitz, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur Christophe Barfuss, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Altkirch,
- madame Noelle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Marie-Paule Jordy, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe jusqu'au 31/12/2017,
- monsieur Emmanuel Rieht, en mission de référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Colmar Europe jusqu'au 31/10/2017,
- madame Séverine Kozlow, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Bénédicte Bacq, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Serge Guiguen, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Paul Hank, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Guebwiller,
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- monsieur Marcel Sanlaville, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Lamia Idir, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Céline Noel, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Thann.
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Barbier, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référent règlementaire et applicatif de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent règlementaire et applicatif de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Carole Dehut-Brizet, référent règlementaire et applicatif de l'agence de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,

- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe production de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe production de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référent réglementaire et applicatif de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référent réglementaire et applicatif de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe production de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe production de l'agence Rethel,
- madame Odile Schaller, référent réglementaire et applicatif de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Alain Valette, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Géraldine Marcoult, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe production de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référent réglementaire et applicatif de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe production de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe production de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Dousot, référent réglementaire et applicatif de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- madame Maggy Manichon, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Laure Vicherat, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,

- madame Emma Jourdain, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Laure Menneret, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur-adjoint de l'agence Châlons Cathédrale,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Monique Bertrand-Trochain, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Nadine Caizergues, référent réglementaire et applicatif de l'agence Châlons Cathédrale,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référent réglementaire et applicatif de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe production de l'agence Sézanne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe production de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référent réglementaire et applicatif de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe production de l'agence Vitry-le-François
- madame Marie-Neige Beauvais, responsable d'équipe production de l'agence Vitry-le-François,
- madame Emeline Dez, référent réglementaire et applicatif de l'agence Vitry-le-François,
- madame Agnès Gruot, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- madame Alexandra Duwez, référent réglementaire et applicatif de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe production de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe production de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référent réglementaire et applicatif de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Abdelbaki Mihoub, référent réglementaire et applicatif de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référent réglementaire et applicatif de la direction des opérations,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
- madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
- madame Carole Fleurant, responsable réglementaire et applicatif de pôle emploi Briey,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Collonges, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, responsable réglementaire et applicatif de pôle emploi Longwy,
- madame Catherine Dangien, adjointe à la directrice d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Dominique Robert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Chantal Housset, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Lunéville,
- madame Nassira Bentouhami, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Marie Claude Houker, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Marie-Laure Guillemain, responsable d'équipe de production de l'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,

- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier Poirieux, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christine Buchmann, directrice adjointe de de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Yvon Le Gall, adjoint au directeur d'agence, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Francine Trompette, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Elisabeth Birck, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Agnès Bertin, adjointe au directeur, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Saint Thiébaud,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Saint Thiébaud,
- madame Séverine Voison, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Saint Thiébaud,
- madame Brigitte Perlot, adjointe au directeur d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de production de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de production de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Commercy,
- madame Evelyne Marc, responsable d'équipe de production de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de production de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Valérie Sandrin Sene, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Verdun,

- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de production de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de production de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable réglementaire applicatif de pôle emploi Creutzwald,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Jérôme Flesch, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe transfrontalier de pôle emploi Forbach Schuman,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe CSP de pôle emploi Forbach Schuman,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Martine Grasel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hagondange,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hagondange,
- monsieur David Guelen, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Hayange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest Pommier, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- monsieur Eric Amschler, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hayange,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- madame Myriam Denis, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Metz Blida,
- madame Aline Schuler, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Violette Heip, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de production ad interim de pôle emploi Metz Sébastopol jusqu'au 31/12/2017,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Eric Pierrevelcin, responsable accueil, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- madame Zheria Henni Rached, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Taison,

- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Jocelyne Hennequin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint Avold,
- madame Martine Pistone, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Valérie Gillot, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable accueil de pôle emploi Sarrebourg jusqu'au 30/11/2017,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Eric Haschnik, directeur d'agence adjoint et responsable accueil de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Isabelle Auprêtre, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick Jansem, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Patricia Wehr, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe production de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Agnès Schneider, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Céline Peugeot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Muriel Calamai, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Maryline Berto, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Hafida Harichane, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Yoan Uhrig, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe de production, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gérardmer,

- monsieur Raphaël Tremel, adjoint à la directrice d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Benoît Montigny, responsable d'équipe de production de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Gérard Duval, adjoint à la directrice d'agence de pôle emploi Remiremont,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Philippe Nicolle, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe de production pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Thierry Normand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Woippy.

§ 4 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, irrécouvrables ou non recouvrées, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- monsieur Laurent Foltin, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquiel, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Muriel Ketterlin, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Céline Feldmann, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Nathalie Bernhard, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Thann.
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Sylvain Brodka, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Valéry Blanchard, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- monsieur Kamel Lafsihane, directeur ad interim de l'agence Reims Bezannes du 01/08/2017 au 02/12/2017 et responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,

- monsieur Laurent Lambert, directeur ad interim de l'agence de services spécialisés Reims Hippodrome,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Nathalie Poittevin, directrice de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint Dizier
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Revin,
- monsieur Maurice Dureuil, adjoint au directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Patrick Léon, adjoint au directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Stéphanie Stern, directrice ad interim de pôle emploi Forbach Schuman – agence de services spécialisés
- monsieur Pascal Grivel, directeur de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué au sein de la direction territoriale Pôle emploi Meurthe et Moselle, directeur ad interim de pôle emploi Nancy Gentilly jusqu'au 30/09/2017,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Thiébaud,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Roger Markiewicz, directeur de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Isabelle Ambrosetti, directrice ad interim et responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- madame Laurence Flament, directrice de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,
- madame Nadine Clément, directrice ad interim de pôle emploi Woippy.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Marie Progin, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Sandrine Arendt, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Ersin Yildiz, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Odile Playoust, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Sonia Marminat, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Valérie Dahmani Moussa, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau, chargée de l'accompagnement dématérialisé,
- madame Marie-Claude Egermann, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Gangloff, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Vanela Moutous, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Marie-Louise Schoch, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,

- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Christelle Ostrowski, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- monsieur Francis Weber, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Estelle Le Goff, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mouro, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Magalie Caput, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Florine Gringer, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Agnès Jully, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Ingrid Verdin, directrice adjointe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Marlène Fourkal, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Véronique Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers jusqu'au 31/12/2017,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gaine, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Zohra Douaidi, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Nord,

- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Grégory Weitz, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur Christophe Barfuss, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, référent règlementaire et applicatifs de pôle Altkirch,
- madame Noelle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Marie-Paule Jordy, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe jusqu'au 31/12/2017,
- monsieur Emmanuel Rieht, en mission de référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Colmar Europe jusqu'au 31/10/2017,
- madame Séverine Kozlow, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Bénédicte Bacq, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Serge Guiguen, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Paul Hank, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Guebwiller,
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- monsieur Marcel Sanlaville, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Lamia Idir, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Céline Noel, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Thann,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Barbier, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référent règlementaire et applicatif de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent règlementaire et applicatif de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Carole Dehut-Brizet, référent règlementaire et applicatif de l'agence de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe production de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe production de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référent règlementaire et applicatif de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référent règlementaire et applicatif de l'agence Sedan,

- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe production de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe production de l'agence Rethel,
- madame Odile Schaller, référent réglementaire et applicatif de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Alain Valette, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Géraldine Marcoult, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe production de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référent réglementaire et applicatif de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe production de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe production de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référent réglementaire et applicatif de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- madame Maggy Manichon, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Laure Vicherat, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Emma Jourdain, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Laure Menneret, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur-adjoint de l'agence Châlons Cathédrale,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Monique Bertrand-Trochain, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,

- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Nadine Caizergues, référent réglementaire et applicatif de l'agence Châlons Cathédrale,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référent réglementaire et applicatif de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe production de l'agence Sézanne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe production de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référent réglementaire et applicatif de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe production de l'agence Vitry-le-François
- madame Marie-Neige Beauvais, responsable d'équipe production de l'agence Vitry-le-François,
- madame Emeline Dez, référent réglementaire et applicatif de l'agence Vitry-le-François,
- madame Agnès Gruot, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- madame Alexandra Duwez, référent réglementaire et applicatif de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe production de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe production de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référent réglementaire et applicatif de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Abdelbaki Mihoub, référent réglementaire et applicatif de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référent réglementaire et applicatif de la direction des opérations,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
- madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
- madame Carole Fleurant, responsable réglementaire et applicatif de pôle emploi Briey,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Collonges, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, responsable réglementaire et applicatif de pôle emploi Longwy,
- madame Catherine Dangien, adjointe à la directrice d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Dominique Robert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Chantal Housset, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Lunéville,
- madame Nassira Bentouhami, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Marie Claude Houker, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Marie-Laure Guillemain, responsable d'équipe de production de l'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier Poirieux, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christine Buchmann, directrice adjointe de de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,

- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Yvon Le Gall, adjoint au directeur d'agence, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Francine Trompette, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Elisabeth Birck, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Agnès Bertin, adjointe au directeur, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Saint Thiébaut,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Saint Thiébaut,
- madame Séverine Voison, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Saint Thiébaut,
- madame Brigitte Perlot, adjointe au directeur d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de production de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de production de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Commercy,
- madame Evelyne Marc, responsable d'équipe de production de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de production de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Valérie Sandrin Sene, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de production de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de production de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable réglementaire applicatif de pôle emploi Creutzwald,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,

- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Jérôme Flesch, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe transfrontalier de pôle emploi Forbach Schuman,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe CSP de pôle emploi Forbach Schuman,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Martine Grasel, responsable d'équi
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hagondange,
- monsieur David Guelen, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Hayange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest Pommier, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- monsieur Eric Amschler, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hayange,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- madame Myriam Denis, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Metz Blida,
- madame Aline Schuler, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Violette Heip, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de production ad interim de pôle emploi Metz Sébastopol jusqu'au 31/12/2017,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Eric Pierrelvecin, responsable accueil, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- madame Zheria Henni Rached, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Jocelyne Hennequin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montigny-les-Metz,

- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint Avold,
- madame Martine Pistone, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Valérie Gillot, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable accueil de pôle emploi Sarrebourg jusqu'au 30/11/2017,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Eric Haschnik, directeur d'agence adjoint et responsable accueil de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Isabelle Auaprêtre, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick Jansem, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Patricia Wehr, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe production de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Agnès Schneider, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Céline Peugeot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Muriel Calamai, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Maryline Berto, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Hafida Harichane, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Yoan Uhrig, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe de production, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Raphaël Tremel, adjoint à la directrice d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Benoît Montigny, responsable d'équipe de production de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Gérard Duval, adjoint à la directrice d'agence de pôle emploi Remiremont,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Remiremont,

- monsieur Philippe Nicolle, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe de production pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Thierry Normand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Woippy.

Article 9 – Abrogation

La décision GdE n° 2017-58 DS Agences du 3 juillet 2017 est abrogée.

Article 10 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 28 juillet 2017.

Michèle Lailier-Beaulieu,
directrice régionale
de Pôle emploi Grand Est

Décision GdE n° 2017-63 DS IPR du 28 juillet 2017

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables

La directrice régionale de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2015-161 du 4 décembre 2015 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction de Pôle emploi Grand Est,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n° 12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- monsieur Jean-Luc Kientz, directeur territorial ad interim, Pôle emploi Haut-Rhin,

- madame Ivane Squelbut, directrice territoriale, Pôle emploi Bas-Rhin,
- monsieur François Braun, directeur territorial délégué, Pôle emploi Bas-Rhin.
- monsieur Claude Rouillon, directeur territorial Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- monsieur Fiorenzo Fiorini, directeur territorial Pôle emploi Meuse,
- monsieur Patrick Guiné, directeur territorial Pôle emploi Moselle,
- monsieur Fabrice Nourdin, directeur territorial Pôle emploi Vosges,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- monsieur Philippe Weisseldinger, directeur territorial délégué Pôle emploi Moselle,
- madame Sigrid Bigorgne, directrice territoriale déléguée ad interim Pôle emploi Moselle,
- monsieur Philippe Lacoste, directeur territorial Pôle emploi de la Marne,
- monsieur Joël Giebarck, directeur territorial délégué Pôle emploi de la Marne,
- monsieur Fabrice Herbert, directeur territorial Pôle emploi de l'Aube,
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi Haute Marne,
- madame Chantal Sire, directrice territoriale Pôle emploi des Ardennes,

- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- monsieur Laurent Foltin, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquel, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Muriel Ketterlin, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Céline Feldmann, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Nathalie Bernhard, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Thann,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Stéphanie Stern, directrice ad interim de pôle emploi Forbach Schuman – agence de services spécialisés,
- monsieur Pascal Grivel, directeur de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,

- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué au sein de la direction territoriale Pôle emploi Meurthe et Moselle, directeur ad interim de pôle emploi Nancy Gentilly jusqu'au 30/09/2017,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Thiébaud,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Roger Markiewicz, directeur de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Isabelle Ambrosetti, directrice ad interim et responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beaugard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- madame Laurence Flament, directrice de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,
- madame Nadine Clément, directrice ad interim de pôle emploi Woippy,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Sylvain Brodka, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Valéry Blanchard, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- monsieur Kamel Lafsihane, directeur ad interim de l'agence Reims Bezannes du 01/08/2017 au 02/12/2017 et responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Laurent Lambert, directeur ad interim de l'agence de services spécialisés Reims Hippodrome,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Nathalie Poittevin, directrice de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint Dizier
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Revin,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Frédéric Bizet, chef de service plateforme back office.
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Marie Progin, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,

- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Sandrine Arendt, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Ersin Yildiz, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Odile Playoust, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Sonia Marminat, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Valérie Dahmani Moussa, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau, chargée de l'accompagnement dématérialisé,
- madame Marie-Claude Egermann, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Gangloff, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Marie-Louise Schoch, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Christelle Ostrowski, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,

- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- monsieur Francis Weber, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Estelle Le Goff, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Magalie Caput, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Florine Gringer, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Agnès Jully, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Ingrid Verdin, directrice adjointe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Marlène Fourkal, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Véronique Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers jusqu'au 31/12/2017,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gaine, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Zohra Douaidi, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Grégory Weitz, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur Christophe Barfuss, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,

- monsieur Grégory Weber, référent règlementaire et applicatifs de pôle Altkirch,
 - madame Noëlle Wodey, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
 - madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
 - madame Marie-Paule Jordy, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
 - madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
 - madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe jusqu'au 31/12/2017,
 - monsieur Emmanuel Rieht, en mission de référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Colmar Europe jusqu'au 31/10/2017,
 - madame Séverine Kozlow, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
 - madame Bénédicte Bacq, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
 - monsieur Alexandre Boone, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
 - madame Catherine Pillon, responsable d'équipe ad interim de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre jusqu'au 31/07/2017,
 - monsieur Serge Guiguen, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Colmar Lacarre,
 - monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
 - monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
 - madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
 - monsieur Paul Hank, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Guebwiller,
 - madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
 - monsieur Marcel Sanlaville, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
 - madame Lamia Idir, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
 - madame Céline Noel, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Thann,
-
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Briey,
 - madame Fabienne Ugolini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
 - madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
 - madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
 - monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
 - madame Carole Fleurant, responsable règlementaire et applicatif de pôle emploi Briey,
 - monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de production insertion de pôle emploi Longwy,
 - monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
 - madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
 - madame Nora Djouder, responsable règlementaire et applicatif de pôle emploi Longwy,
 - madame Catherine Dangien, adjointe à la directrice d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
 - monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
 - madame Dominique Robert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
 - madame Chantal Housset, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Lunéville,
 - madame Nassira Bentouhami, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
 - madame Marie Claude Houker, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Majorelle,
 - madame Evelyne Voriot, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Majorelle,
 - madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
 - madame Marie-Laure Guillemin, responsable d'équipe de production de l'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
 - madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
 - madame Adeline Monnier Poirieux, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
 - monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
 - madame Christine Buchmann, directrice adjointe de de pôle emploi Nancy Gentilly,
 - monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
 - madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,

- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Yvon Le Gall, adjoint au directeur d'agence, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Francine Trompette, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Elisabeth Birck, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Agnès Bertin, adjointe au directeur, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Saint Thiébaut,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Saint Thiébaut,
- madame Séverine Voison, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Saint Thiébaut,
- madame Brigitte Perlot, adjointe au directeur d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de production de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de production de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Commercy,
- madame Evelyne Marc, responsable d'équipe de production de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de production de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Valérie Sandrin Sene, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de production de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de production de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable réglementaire applicatif de pôle emploi Creutzwald,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,

- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Jérôme Flesch, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe transfrontalier de pôle emploi Forbach Schuman,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe CSP de pôle emploi Forbach Schuman,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Martine Grasel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hagondange,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hagondange,
- monsieur David Guelen, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Hayange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest Pommier, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- monsieur Eric Amschler, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hayange,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- madame Myriam Denis, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Metz Blida,
- madame Aline Schuler, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Violette Heip, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de production ad interim de pôle emploi Metz Sébastopol jusqu'au 31/12/2017,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Eric Pierrevelcin, responsable accueil, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- madame Zheria Henni Rached, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Jocelyne Hennequin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montigny-les-Metz,

- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint Avold,
- madame Martine Pistone, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Valérie Gillot, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable accueil de pôle emploi Sarrebourg jusqu'au 30/11/2017,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Eric Haschnik, directeur d'agence adjoint et responsable accueil de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Isabelle Auprêtre, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick Jansem, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Patricia Wehr, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe production de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Agnès Schneider, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Céline Peugeot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Muriel Calamai, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Maryline Berto, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Hafida Harichane, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Yoan Uhrig, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoiné, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe de production, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Raphaël Tremel, adjoint à la directrice d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Benoît Montigny, responsable d'équipe de production de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Gérard Duval, adjoint à la directrice d'agence de pôle emploi Remiremont,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Remiremont,

- monsieur Philippe Nicolle, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Thierry Normand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Woippy,
- monsieur Maurice Dureuil, adjoint au directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Patrick Léon, adjoint au directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Barbier, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référent réglementaire et applicatif de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe production de l'agence de services spécialisés Charleville-Mézières,
- monsieur Bernard Renault, référent réglementaire et applicatif de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Carole Dehut-Brizet, référent réglementaire et applicatif de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe production de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe production de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référent réglementaire et applicatif de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référent réglementaire et applicatif de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe production de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe production de l'agence Rethel,
- madame Odile Schaller, référent réglementaire et applicatif de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Alain Valette, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Géraldine Marcoult, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe production de l'agence Bar sur Aube,

- madame Stéphanie Monbillard, référent réglementaire et applicatif de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe production de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe production de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référent réglementaire et applicatif de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- madame Maggy Manichon, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Laure Vicherat, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Emma Jourdain, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Laure Menneret, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur-adjoint de l'agence Châlons Cathédrale,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Monique Bertrand-Trochain, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Nadine Caizergues, référent réglementaire et applicatif de l'agence Châlons Cathédrale,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référent réglementaire et applicatif de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe production de l'agence Sézanne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe production de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référent réglementaire et applicatif de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe production de l'agence Vitry-le-François
- madame Marie-Neige Beauvais, responsable d'équipe production de l'agence Vitry-le-François,
- madame Emeline Dez, référent réglementaire et applicatif de l'agence Vitry-le-François,
- madame Agnès Gruot, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- madame Alexandra Duwez, référent réglementaire et applicatif de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe production de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe production de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référent réglementaire et applicatif de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,

- monsieur Abdelbaki Mihoub, référent réglementaire et applicatif de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référent réglementaire et applicatif de la direction des opérations,
- monsieur Pascal Sarti, direction territoriale des Ardennes,
- monsieur Edgar Beau, direction territoriale de l'Aube,
- madame Marylène Grepinet, direction territoriale de la Haute Marne.

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Jean-Luc Kientz, directeur territorial ad interim, Pôle emploi Haut-Rhin,
- madame Ivane Squelbut, directrice territoriale, Pôle emploi Bas-Rhin,
- monsieur François Braun, directeur territorial délégué, Pôle emploi Bas-Rhin.
- monsieur Claude Rouillon, directeur territorial Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- monsieur Fiorenzo Fiorini, directeur territorial Pôle emploi Meuse,
- monsieur Patrick Guiné, directeur territorial Pôle emploi Moselle,
- monsieur Fabrice Nourdin, directeur territorial Pôle emploi Vosges,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- monsieur Philippe Weisseldinger, directeur territorial délégué Pôle emploi Moselle,
- madame Sigrid Bigorgne, directrice territoriale déléguée ad interim Pôle emploi Moselle,
- monsieur Philippe Lacoste, directeur territorial Pôle emploi de la Marne,
- monsieur Joël Giebarck, directeur territorial délégué Pôle emploi de la Marne,
- monsieur Fabrice Herbert, directeur territorial Pôle emploi de l'Aube,
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi Haute Marne,
- madame Chantal Sire, directrice territoriale Pôle emploi des Ardennes,
- monsieur Pascal Sarti, direction territoriale Pôle emploi des Ardennes,
- monsieur Edgar Beau, direction territoriale Pôle emploi de l'Aube,
- madame Marylène Grepinet, direction territoriale Pôle emploi de la Haute Marne,

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable du service règlementaire - indemnisation,
- madame Laure Vicherat, responsable de pôle règlementaire-indemnisation, implantation Reims,
- monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable du pôle règlementaire – indemnisation, implantation de Nancy,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, adjoint à la directrice des activités centralisées,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, à compter du 1^{er} septembre 2017.
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe 39 49 de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,

- monsieur Frédéric Bizet, chef de service plateforme back office, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.
- monsieur Olivier Arnaz, responsable d'équipe de production de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,

- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- monsieur Laurent Foltin, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquel, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Muriel Ketterlin, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Céline Feldmann, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Nathalie Bernhard, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Thann,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Stéphanie Stern, directrice ad interim de pôle emploi Forbach Schuman – agence de services spécialisés,
- monsieur Pascal Grivel, directeur de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué au sein de la direction territoriale Pôle emploi Meurthe et Moselle, directeur ad interim de pôle emploi Nancy Gentilly jusqu'au 30/09/2017,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,

- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Thiébaud,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Roger Markiewicz, directeur de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Isabelle Ambrosetti, directrice ad interim et responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- madame Laurence Flament, directrice de pôle emploi Vandoeuve,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,
- madame Nadine Clément, directrice ad interim de pôle emploi Woippy,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Sylvain Brodka, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Valéry Blanchard, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- monsieur Kamel Lafsihane, directeur ad interim de l'agence Reims Bezannes du 01/08/2017 au 02/12/2017 et responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Laurent Lambert, directeur ad interim de l'agence de services spécialisés Reims Hippodrome,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Nathalie Poittevin, directrice de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint Dizier
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Revin,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Marie Progin, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Sandrine Arendt, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Ersin Yildiz, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,

- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Odile Playoust, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Sonia Marminat, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Esplanade, madame Valérie Dahmani Moussa, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau, chargée de l'accompagnement dématérialisé,
- madame Marie-Claude Egermann, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Gangloff, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Marie-Louise Schoch, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Christelle Ostrowski, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- monsieur Francis Weber, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Estelle Le Goff, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,

- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Magalie Caput, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Florine Gringer, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Agnès Jully, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Ingrid Verdin, directrice adjointe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Marlène Fourkal, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Véronique Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers jusqu'au 31/12/2017,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gainé, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Zohra Douaidi, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Grégory Weitz, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur Christophe Barfuss, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, référent règlementaire et applicatifs de pôle Altkirch,
- madame Noëlle Wodey, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Marie-Paule Jordy, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe jusqu'au 31/12/2017,
- monsieur Emmanuel Rieht, en mission de référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Colmar Europe jusqu'au 31/10/2017,
- madame Séverine Kozlow, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,

- madame Bénédicte Bacq, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe ad interim de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre jusqu'au 31/07/2017,
- monsieur Serge Guiguen, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Paul Hank, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Guebwiller,
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- monsieur Marcel Sanlaville, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Lamia Ldir, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Céline Noel, référent règlementaire et applicatifs de pôle emploi Thann.
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
- madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de production de pôle emploi Briey,
- madame Carole Fleurant, responsable règlementaire et applicatif de pôle emploi Briey,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de production insertion de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de production de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, responsable règlementaire et applicatif de pôle emploi Longwy,
- madame Catherine Dangien, adjointe à la directrice d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Dominique Robert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Chantal Housset, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Lunéville,
- madame Nassira Bentouhami, responsable d'équipe de production de pôle emploi Lunéville,
- madame Marie Claude Houker, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Marie-Laure Guillemain, responsable d'équipe de production de l'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier Poirieux, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christine Buchmann, directrice adjointe de de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Yvon Le Gall, adjoint au directeur d'agence, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Francine Trompette, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Elisabeth Birck, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,

- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Agnès Bertin, adjointe au directeur, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Saint Thiébaud,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de production de pôle emploi Nancy Saint Thiébaud,
- madame Séverine Voison, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Nancy Saint Thiébaud,
- madame Brigitte Perlot, adjointe au directeur d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil, responsable d'équipe de production de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de production de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de production de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de production de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Commercy,
- madame Evelyne Marc, responsable d'équipe de production de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de production de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Valérie Sandrin Sene, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de production de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de production de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de production de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable réglementaire applicatif de pôle emploi Creutzwald,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Jérôme Flesch, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de production de pôle emploi Forbach Ville Haute,

- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe transfrontalier de pôle emploi Forbach Schuman,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe CSP de pôle emploi Forbach Schuman,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Martine Grasel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hagondange,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hagondange,
- monsieur David Guelen, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Hayange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest Pommier, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- monsieur Eric Amschler, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Hayange,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de production de pôle emploi Hayange,
- madame Myriam Denis, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Metz Blida,
- madame Aline Schuler, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Violette Heip, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de production ad interim de pôle emploi Metz Sébastopol jusqu'au 31/12/2017,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Eric Pierrevelcin, responsable accueil, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de production de pôle emploi Metz Taison,
- madame Zheria Henni Rached, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Metz Taison,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Jocelyne Hennequin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint Avold,
- madame Martine Pistone, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Valérie Gillot, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable accueil de pôle emploi Sarrebourg jusqu'au 30/11/2017,

- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Eric Haschnik, directeur d'agence adjoint et responsable accueil de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Isabelle Auprêtre, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick Jansem, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de production de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Patricia Wehr, adjointe au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe production de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Agnès Schneider, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Céline Peugeot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Muriel Calamai, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Maryline Berto, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de production de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Hafida Harichane, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Yoan Uhrig, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe de production, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de production de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Raphaël Tremel, adjoint à la directrice d'agence, responsable d'équipe de production de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Benoît Montigny, responsable d'équipe de production de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Gérard Duval, adjoint à la directrice d'agence de pôle emploi Remiremont,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Philippe Nicolle, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe de production de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Thierry Normand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Woippy,
- monsieur Maurice Dureuil, adjoint au directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Patrick Léon, adjoint au directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,

- monsieur Sylvain Barbier, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référent réglementaire et applicatif de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe production de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent réglementaire et applicatif de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Carole Dehut-Brizet, référent réglementaire et applicatif de l'agence de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe production de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe production de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référent réglementaire et applicatif de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe production de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référent réglementaire et applicatif de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe production de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe production de l'agence Rethel,
- madame Odile Schaller, référent réglementaire et applicatif de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Alain Valette, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Géraldine Marcoult, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe production de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent réglementaire et applicatif de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe production de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référent réglementaire et applicatif de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe production de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Evelyne Cosson, responsable d'équipe production de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe production de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référent réglementaire et applicatif de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe production de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Bezannes,

- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe production de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe production de l'agence Reims La Neuville,
- madame Maggy Manichon, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Laure Vicherat, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Emma Jourdain, responsable d'équipe production de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Laure Menneret, référent réglementaire et applicatif de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur-adjoint de l'agence Châlons Cathédrale,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Monique Bertrand-Trochain, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe production de l'agence Châlons Cathédrale,
- madame Nadine Caizergues, référent réglementaire et applicatif de l'agence Châlons Cathédrale,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe production de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référent réglementaire et applicatif de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe production de l'agence Sézanne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe production de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référent réglementaire et applicatif de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe production de l'agence Vitry-le-François
- madame Marie-Neige Beauvais, responsable d'équipe production de l'agence Vitry-le-François,
- madame Emeline Dez, référent réglementaire et applicatif de l'agence Vitry-le-François,
- madame Agnès Gruot, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe production de l'agence Chaumont,
- madame Alexandra Duwez, référent réglementaire et applicatif de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe production de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe production de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référent réglementaire et applicatif de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe production de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Abdelbaki Mihoub, référent réglementaire et applicatif de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référent réglementaire et applicatif de la direction des opérations.

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après

instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

1) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la Maîtrise des risques ad interim,

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,

- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Frédéric Bizet, chef de service plateforme back office, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, à compter du 1^{er} septembre 2017.
- madame Martine Vollmer, directrice de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

2) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros, à :

- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe 39 49 de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe régionale entreprises et équipe prestations, plateforme des activités centralisées, pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, ajointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne.
- monsieur Olivier Arnaz, responsable d'équipe de production de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de

reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

1) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois, à :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la Maîtrise des risques ad interim,

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Gwénaël Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Frédéric Bizet, chef de service plateforme back office, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, à compter du 1^{er} septembre 2017.
- madame Martine Vollmer, directrice de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

2) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois, à :

- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe 39 49 de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe régionale entreprises et équipe prestations, plateforme régionale des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, ajointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable d'équipe de production de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures, et directrice régionale adjointe en charge de la Maîtrise des risques ad interim,

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Gwénaël Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,

- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, à compter du 1^{er} septembre 2017.
- monsieur Frédéric Bizet, chef de service plateforme back office, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe 39 49 de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.
- monsieur Olivier Arnaz, responsable d'équipe de production de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la Maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Thierry Clech, directeur régional adjoint en charge de l'administration, finances et gestion ad interim et directeur performance financière, immobilier et sécurité,

- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur des achats, juridique et appui logistique,
 - monsieur Alain Grosrenaud, responsable du pôle juridique et marchés, implantation de Strasbourg,
 - monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
 - monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
 - monsieur Gwénaël Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
 - madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
 - monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
 - madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, à compter du 1^{er} septembre 2017.
 - madame Astrid Fisne, responsable d'équipe 39 49 de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
 - monsieur Frédéric Bizet, chef de service plateforme back office, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
 - monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
 - madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
 - madame Martine Vollmer, directrice de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin,
 - monsieur Olivier Arnaz, responsable d'équipe de production de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.
-
- monsieur Philippe Lacoste, directeur territorial de la Marne
 - monsieur Joël Giebarck, directeur territorial délégué de la Marne,
 - monsieur Fabrice Herbert, directeur territorial de l'Aube,
 - monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Haute Marne,
 - madame Chantal Sire, directrice territoriale des Ardennes,
 - monsieur Pascal Sarti, direction territoriale des Ardennes,
 - monsieur Edgard Beau, direction territoriale de l'Aube,
 - madame Marylène Grepinet, direction territoriale de la Haute Marne.

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la Maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Nicolas Buchmann, responsable de service offre de service demandeurs d'emploi,
- monsieur Gwénaël Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,

- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- madame Agnès Bertin directrice adjointe de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, à compter du 1^{er} septembre 2017.
- monsieur Frédéric Bizet, chef de service plateforme back office, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Martine Vollmer, directrice de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

2) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'AgS, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :

- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe 39 49 de la plateforme des activités centralisées pour la Meurthe et Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi, pour les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne et la Marne,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable d'équipe de production de la plate-forme régionale de services pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

3) 1 000 euros, s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'AgS, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) à :

- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe régionale entreprises et équipe prestations,

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilité

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Abrogation

La décision GdE n° 2017-59 DS IPR du 3 juillet 2017 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 28 juillet 2017.

Michèle Lailler-Beaulieu,
directrice régionale
de Pôle emploi Grand Est

Décision GdE n° 2017-64 DS PTF PRAC 54 55 57 88 du 28 juillet 2017

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est au sein de la plate-forme des activités centralisées pour la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Vosges

La directrice régionale de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Décide :

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Grand Est et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule au sein de la région Grand Est et de ses pays frontaliers, ainsi que les états de frais qui s'y rapportent, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région et hors France métropolitaine,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- 4) les ordres de mission des personnels et autorisations d'utiliser un véhicule, ainsi que les états de frais qui s'y rapportent, concernant des déplacements hors de la région,
- 5) les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule, ainsi que les états de frais qui s'y rapportent, y compris concernant les déplacements hors France métropolitaine,

§ 2 – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1, 1), 3), 4) et 5) du présent article :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures et directrice régionale adjointe en charge de la Maîtrise des risques ad interim,
- monsieur Jérôme Haxaire, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur régional adjoint en charge de l'administration, finances et gestion ad interim et directeur performance financière, immobilier et sécurité,
- madame Nathalie Patureau, directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques ad interim et directrice de la maîtrise des risques.

§ 3 – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1, 1), à 4) du présent article :

- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme régionale des activités centralisées.
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme régionale des activités centralisées à compter du 1^{er} septembre 2017.

§ 4 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 3 du présent article, bénéficiaire, à titre temporaire, de la délégation visée au § 1, 1) à 3) du présent article :

- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe 39 49,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe prestations-formations, 39 95-prospection,
- madame Aziza Aifi, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Maryline Bourdin, référent réglementaire et applicatif.

Article 2 – Bons

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme régionale des activités centralisées,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme régionale des activités centralisées à compter du 1^{er} septembre 2017.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe 39 49,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe prestations-formations, 39 95-prospection,
- madame Aziza Aifi, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Maryline Bourdin, référent réglementaire et applicatif.

Article 3 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, les décisions de radiation pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, les décisions de cessation d'inscription et les décisions de changement de catégorie prévues à l'article R. 5411-18 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 de ce code.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur de la plateforme régionale des activités centralisées,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme régionale des activités centralisées à compter du 1^{er} septembre 2017.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Aziza Aifi, responsable d'équipe de production chargée du contrôle de la recherche d'emploi de la plateforme des activités centralisées.

Article 4 – Territorialité

Les délégations de signature objet de la présente décision valent au sein de la plateforme prestations pour la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges.

Article 5 – Abrogation

La décision GdE n° 2017-42 DS PTF PRAC 54 57 55 88 du 4 mai 2017 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 28 juillet 2017.

Michèle Lailler-Beaulieu,
directrice régionale
de Pôle emploi Grand Est